

# TENDANCES SOCIALES



# CANADIENNES

No 11-008  
AU CATALOGUE



## ARTICLES DE FOND

*S'occuper des  
personnes âgées*

*L'immersion en français*

*Immigrants demandés*

*Les prêts étudiants*

**AUTOMNE 2004** No 74  
12 \$ AU CANADA



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada



# À votre service...

## ● Commentaires sur *Tendances sociales canadiennes*?

Nous vous invitons à nous faire part de vos impressions sur les articles et tout autre contenu de *Tendances sociales canadiennes*. Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou pour tous commentaires veuillez communiquer avec :

Rédactrice en chef,  
*Tendances sociales canadiennes*,  
7<sup>e</sup> étage, immeuble Jean Talon,  
Statistique Canada,  
Ottawa (Ontario),  
K1A 0T6

Télécopieur : (613) 951-0387  
Courriel : [cstsc@statcan.ca](mailto:cstsc@statcan.ca)



## ● Renseignements sur les commandes/abonnements

La publication *Tendances sociales canadiennes* peut être commandée à l'aide d'une des méthodes suivantes :

- Téléphone (Canada et États-Unis)  
1 800 267-6677
- Télécopieur (Canada et États-Unis)  
1 877 287-4369
- Courriel  
[infostats@statcan.ca](mailto:infostats@statcan.ca)
- Poste  
Statistique Canada, Division de la diffusion, Gestion de la circulation,  
120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6
- En personne au bureau régional de Statistique Canada le plus près de votre localité ou auprès des agents et librairies autorisés.

Pour obtenir un numéro de ce produit ou s'y abonner veuillez consulter le site Web à <http://www.statcan.ca/francais/IPS/Data/11-008-XIF.htm>

## ● Vous désirez d'autres renseignements?

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants (Canada et États-Unis seulement). Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Ligne ATS nationale (téléscripteur)	1 800 363-7629
Renseignements par courriel	<a href="mailto:infostats@statcan.ca">infostats@statcan.ca</a>
Site Web	<a href="http://www.statcan.ca">www.statcan.ca</a>

Renseignements concernant le	
Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme	
des bibliothèques de dépôt	1 800 889-9734





## TSC

## Rédacteurs

WARREN CLARK,  
SUSAN CROMPTON

## Assistant à la recherche

GILBERT MANSOUR

## Gestionnaire de la production

CYNTHIA FORTURA

## Coordonnatrice de la production

SHIRLEY LI

## Marketing/Diffusion

ALEX SOLIS

## Révisseur en chef de la version française

GINETTE LAVOIE

## Direction artistique et impression

DIVISION DE LA DIFFUSION,  
STATISTIQUE CANADA

## Conception graphique

GRIFFE DESIGN INC.

## Couverture

STÉPHANE DENIS

## Comité de revue

M. BOYD, E. BOYKO, J. HAGEY,  
J. JACKSON, D. NORRIS,  
M.J. SHERIDAN, P. WHITE

## Remerciements

K. ASTRI, H. DRYBURGH, C. DUCHESNE,  
D. DUCHESNE, M.-P. ROBERT, G. SCHELLENBERG,  
N. VILLEMURE, C. WILLIAMS

*Tendances sociales canadiennes* (n° 11-008-XPF au catalogue; also available in English, Catalogue no. 11-008-XPE) est publiée trimestriellement.

## PRIX D'ABONNEMENT :

Version imprimée : 12 \$CAN pour un numéro  
39 \$CAN pour un abonnement  
d'un an  
Étudiants : 30 % de rabais

(plus les taxes en vigueur au Canada ou les frais de port à l'extérieur du Canada).

Version électronique disponible sur Internet (n° 11-008-XIF au catalogue) :

9 \$CAN pour un numéro  
29 \$CAN pour un  
abonnement d'un an

(plus les taxes en vigueur au Canada).

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada. © Ministre de l'Industrie, 2004. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0T6, CANADA.

Publication inscrite dans **Academic ASAP**, **Academic Search Elite**, **Index de périodiques canadiens**, **Répertoire des publications sérieuses canadiennes**, **Expanded Academic ASAP**, **PAIS International**, **Periodical Abstracts**, **Periodical Abstracts Research II**, **ProQuest 5000**, **Proquest Research Library** et accessible en permanence dans la **Canadian Business and Current Affairs Database**.

ISSN 0831-5701  
(Version imprimée)

ISSN 1481-1642  
(Version électronique)

TENDANCES SOCIALES  
CANADIENNES

## ARTICLES DE FOND

Prendre soin des personnes âgées :  
qui fait quoi et pour qui? 2

par Susan Stobert et Kelly Cranswick

Les programmes d'immersion en français  
permettent-ils d'améliorer le rendement en lecture? 8

par Mary Allen

Immigrants demandés —  
rester ou partir? 14

par Heather Dryburgh et Jason Hamel

Promotion de 2000 : prêts étudiants 21

par Mary Allen et Chantal Vaillancourt

Au fil de l'actualité 26

Indicateurs sociaux 27

Plan de leçon : « Promotion de 2000 : prêts étudiants » 28

## Illustrateur de la page couverture

**Stéphane Denis**, un artiste indépendant qui s'est mérité un lauréat, travaille dans le domaine de l'illustration depuis 1996. Né à Ottawa, il est diplômé du Sheridan College of Applied Arts and Technology avec spécialisation en illustration. Stéphane a une passion pour la peinture et ses travaux ont été publiés partout en Amérique du Nord et à l'étranger. Il vit à Orléans, en Ontario, avec les personnes qu'il aime le plus : son épouse et ses trois jeunes garçons.

# Prendre soin des personnes âgées : qui fait quoi et pour qui?

par Susan Stobert et Kelly Cranswick

**L**es enquêtes montrent que les Canadiens sont toujours prêts à aider leurs parents et amis plus âgés qui sont dans le besoin en raison d'une maladie ou d'un état fragile. Cependant, la taille sans cesse croissante de la population de personnes âgées et, surtout, l'augmentation rapide du nombre de personnes appartenant au groupe des 80 à 90 ans, nous amènent à nous demander si la famille et les bénévoles sont en mesure d'offrir les soins nécessaires pour permettre aux aînés de conserver leur autonomie dans leur propre maison.

Reconnaissant qu'il est difficile de s'occuper de personnes âgées ayant des problèmes de santé de longue durée, les gouvernements cherchent maintenant des moyens de venir en aide aux Canadiens qui doivent jongler avec les nombreuses demandes visant la prestation de soins à leurs proches. Il importe d'abord de déterminer qui doit donner des soins à notre population vieillissante afin de mieux comprendre l'incidence de la prestation de ces soins et comment aider le mieux possible les fournisseurs de soins. Les conclusions sont importantes : par exemple, nous considérons souvent les aînés comme des personnes recevant des soins alors que, en réalité, les aînés canadiens participent activement à la prestation de ces soins.

Dans le présent article, nous examinerons séparément la situation des fournisseurs de soins de 45 à 64 ans et celle des 65 ans et plus, les questions en jeu étant bien différentes pour chacun de ces groupes. En général, les fournisseurs de soins plus jeunes travaillent et sont en bonne santé.

D'habitude, ils ont également des enfants et prennent soin d'une personne plus âgée qu'eux. À ce titre, les dimensions psychologique et pratique de la relation sont bien différentes de celles d'une relation entre personnes du même âge.

## La plupart des fournisseurs de soins d'âge moyen s'occupent de leurs parents

Plus de 1,7 million de Canadiens de 45 à 64 ans — 16 % des personnes de ce groupe d'âge — donnent des soins non professionnels à près de 2,3 millions de personnes âgées souffrant d'une invalidité de longue durée ou d'une contrainte physique. La plupart de ces fournisseurs de soins s'occupent de leurs propres parents (67 %) et de leurs beaux-parents (24 %). Un bon nombre de ceux-ci (24 %) prennent soin d'amis et de voisins proches<sup>1</sup>.

Bien que ce groupe de fournisseurs de soins d'âge moyen puisse être

1. En moyenne, chaque fournisseur de soins prodigue des soins à 1,3 personnes âgées.

Le présent article est fondé sur le cycle 16 de l'Enquête sociale générale (ESG) intitulé « Soutien social et vieillissement ». L'ESG est une enquête téléphonique menée chaque année et comprend un échantillon de la population vivant au sein de ménages privés dans les 10 provinces. Environ 25 000 répondants ont été choisis au hasard à partir d'une liste de personnes de 45 ans et plus, selon la base de sondage de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes. Les données ont été recueillies sur une période de 11 mois, entre février et décembre 2002.

L'ESG de 2002 constituait la première enquête de Statistique Canada entièrement consacrée à la collecte de données détaillées sur les soins prodigués aux personnes de 65 ans et plus. Bien que l'objectif premier de l'ESG de 2002 était de recueillir des données sur la population vieillissante, l'enquête a aussi permis d'analyser en détail les caractéristiques des membres de la famille et des amis qui prennent soin de personnes âgées; les caractéristiques des aînés qui reçoivent des soins professionnels et non professionnels; les liens à des déterminants de la santé de portée générale (comme le revenu, le niveau de scolarité et les réseaux sociaux) ainsi que les projets et les expériences de retraite de ces personnes.

**Personnes âgées :** Il s'agit des personnes de 65 ans et plus.

**Personnes d'âge moyen :** Il s'agit des personnes de 45 à 64 ans.

**Personne recevant des soins :** Ce sont les Canadiens de 65 ans et plus qui ont déclaré avoir reçu de l'aide pour accomplir au moins une tâche au cours des 12 derniers mois en raison d'un problème de santé de longue durée.

**Fournisseurs de soins :** Il s'agit des Canadiens de 45 ans et plus qui ont indiqué avoir offert de l'aide, pour au moins une tâche au cours des 12 derniers mois, à une personne recevant des soins et éprouvant des problèmes de santé de longue durée.

**Tâches des fournisseurs de soins :** Elles comprennent les tâches accomplies à l'intérieur de la maison (la préparation des repas et le nettoyage, les travaux ménagers, la lessive ou la couture); les tâches exécutées à l'extérieur de la maison (l'entretien de la maison et le travail extérieur); le transport (les courses pour l'épicerie ou d'autres objets de première nécessité, le transport, les opérations bancaires et les paiements de factures), et les soins personnels (le bain, la toilette, le soin des ongles des mains et des pieds, le brossage des dents, le lavage et la coiffure ainsi que l'habillement).

composé à la fois d'hommes et de femmes, on a constaté que les femmes consacrent deux fois plus de temps à leurs tâches — 29,6 heures par mois comparativement à 16,1 heures chez les hommes. Le fait de travailler à l'extérieur du foyer ne réduit pas de façon significative le nombre d'heures que les personnes d'âge moyen consacrent à prodiguer des soins; les femmes ayant un emploi y passent tout de même 26,4 heures par mois et les hommes qui travaillent, 14,5 heures<sup>2</sup>.

La principale raison pour expliquer la disparité du nombre d'heures entre les hommes et les femmes est la nature des tâches que les femmes accomplissent. Elles ont le plus souvent accepté les responsabilités de

veiller au bon fonctionnement du ménage, c'est-à-dire qu'elles s'occupent du ménage et qu'elles dispensent des soins personnels. Bien que les hommes aident aussi pour ce genre d'activités, ils consacrent la majorité de leur temps à des tâches telles que l'entretien de la maison et le transport de personnes âgées. En d'autres mots, l'aide fournie est répartie selon les rôles traditionnels des deux sexes, ce qui explique peut-être la propension à accomplir les tâches qui correspondent à celles dont ils s'occupent normalement chez eux.

De ces fournisseurs de soins, moins de 1 sur 5 (17 %, ou 305 000 sur plus de 1,7 million) a indiqué avoir reçu de l'aide quand il a voulu se dégager de

ses responsabilités pour bénéficier d'un répit. Comme la plupart d'entre eux s'occupaient de leurs parents ou de leurs beaux-parents, la grande part de l'aide supplémentaire (82 %) a été fournie par des membres de la famille — un frère, une sœur ou un enfant. En revanche, 16 % des répondants

2. Les trois quarts des hommes de 45 à 64 ans qui donnent des soins (77 %) ont dit que leur activité principale consistait à être un employé rémunéré ou un travailleur indépendant; presque tous ces hommes (93 %) travaillaient 30 heures et plus par semaine. La majorité des femmes de 45 à 64 ans qui prodiguent des soins étaient aussi des employées rémunérées ou des travailleuses indépendantes (63 %), et la plupart l'étaient à temps plein (72 %).

**Temps moyen consacré à prodiguer des soins non professionnels (nombre d'heures par mois)**

	Fournisseurs de soins de 45 à 64 ans			Fournisseurs de soins de 65 ans et plus		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
<b>Âge moyen</b>	53	53	53	72	72	72
<b>Temps moyen consacré par les personnes</b>						
<i>Nombre total d'heures</i>	22,9	16,1	29,6	27,9	20,9	32,9
Tâches réalisées à l'intérieur (entretien ménager et autres)	13,2	6,4	19,9	16,1	9,4	20,8
Tâches exécutées à l'extérieur (entretien de la maison et autres)	3,8	5,3	2,3	1,1	2,3	0,3
Transport	2,8	3,1	2,6	5,6	6,1	5,2
Soins personnels	3,1	1,3	4,8	5,1	3,1	6,6
<b>Temps moyen consacré par les personnes dont la principale activité est le travail</b>						
<i>Nombre total d'heures</i>	19,9	14,5	26,4	--	--	--
Tâches réalisées à l'intérieur (entretien ménager, préparation des repas et autres)	11,4	5,2	18,8	--	--	--
Tâches exécutées à l'extérieur (entretien de la maison ou du jardin et autres)	3,7	5,1	2,0	--	--	--
Transport	2,4	2,8	2,0	--	--	--
Soins personnels	2,4	1,4	3,6	--	--	--

-- La taille de l'échantillon étant petite, les estimations n'ont pas été calculées.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2002.

affirment avoir eu recours à une aide rémunérée (du secteur public ou privé) lorsqu'ils ont voulu profiter d'un répit.

Seule une petite minorité de fournisseurs de soins a déclaré avoir une vie très stressante, soit 13 % — le même pourcentage que les personnes qui n'ont aucune responsabilité envers une personne âgée. De plus, la proportion de personnes croyant que leur vie était un peu stressante était à peu près la même — 49 % par rapport à 46 % des autres personnes appartenant au groupe d'âge des 45 à 64 ans.

Plus du tiers des personnes interrogées (34 %) ont mentionné être satisfaites de leur vie en général, un taux légèrement plus élevé que celui observé pour le groupe de personnes d'âge moyen qui ne donnaient aucun soin professionnel à des personnes âgées ayant des problèmes de santé de

longue durée. Il se peut que ce sentiment vienne du fait qu'elles prennent elles-mêmes toutes les décisions ayant une incidence sur leur vie quotidienne (25 %). Des chercheurs en sciences sociales ont constaté que la « maîtrise » est un facteur important, qui permet à une personne de percevoir la vie de façon positive.

Même s'ils semblent assez bien s'acquitter de leurs responsabilités, les fournisseurs de soins ont eux-mêmes réellement besoin d'aide. Lorsqu'on leur a demandé ce dont ils avaient le plus besoin pour leur permettre de continuer à fournir une aide, la réponse qui revenait le plus souvent (51 % des fournisseurs de soins de 45 à 64 ans) était une « aide occasionnelle ou le partage des responsabilités ». Comme moins du cinquième de ces personnes obtiennent actuellement une telle aide, cette réponse semble assez sincère.

D'autres types d'aides — de l'information leur permettant d'améliorer leurs compétences ou de connaître la nature des maladies de longue durée, des horaires de travail plus souples et une compensation financière — ont été suggérés par une grande proportion de fournisseurs de soins.

#### **La plupart des personnes âgées qui prodiguent des soins s'occupent de leur conjoint, de leurs amis ou de leurs voisins**

Au Canada, plus de 1 aîné sur 12 — ce qui représente 321 000 personnes — s'occupe d'au moins une autre personne du même âge dont les activités quotidiennes sont restreintes en raison d'une invalidité de longue durée ou d'une contrainte physique. Elles fournissent le plus souvent une aide à un conjoint (25 %), à un ami proche (33 %) ou à un voisin (19 %).

La majorité de ces fournisseurs de soins sont des femmes (59 %), ce qui n'est guère surprenant dans une population où elles sont plus nombreuses que les hommes.

Les femmes âgées consacrent plus de temps à venir en aide aux autres que les hommes (32,9 heures par mois comparativement à 20,9 heures) — un écart plus marqué que celui qui sépare les hommes et les femmes d'âge moyen. Étant à la retraite, les hommes de ce groupe d'âge sont maintenant en mesure de consacrer plus de temps à fournir de l'aide que lorsqu'ils travaillaient. De plus, une plus grande proportion d'heures sont consacrées à des tâches réalisées à l'intérieur, et ce, peut-être parce qu'ils ont moins d'énergie qu'auparavant. Toutefois, il demeure que les femmes passent une grande partie de leur temps à s'occuper des tâches ménagères et des soins personnels.

Peu de ces personnes âgées qui prodiguent des soins peuvent avoir de l'aide si elles veulent bénéficier d'un répit. Seulement 18 % des répondants ont déclaré qu'une autre personne pouvait les dégager de leurs responsabilités envers la personne recevant des soins de santé dans les cas où ils auraient besoin de prendre un répit. Pour ces personnes, l'aide venait le plus souvent d'une source formelle d'aide, de leurs enfants ou encore d'autres membres de la famille.

Le mode de vie des personnes âgées qui donnent des soins ne semble pas être plus stressant que celui des aînés qui ne prodiguent pas de soins. Seulement le tiers (34 %) des répondants considéraient que leur vie était très ou peu stressante, et un tiers (32 %) ont affirmé être très satisfaits de leur vie en général, des taux qui sont effectivement peu différents de ceux des aînés qui ne donnent aucun soin à une autre personne. Près de la moitié (46 %) ont indiqué qu'ils estimaient contrôler toutes les décisions touchant leurs activités quotidiennes.

**TSC**

**Environ 1 fournisseur de soins sur 5 reçoit de l'aide lorsqu'il veut bénéficier d'un répit**

	Fournisseurs de soins de 45 à 64 ans		Fournisseurs de soins de 65 ans et plus	
	En milliers	%	En milliers	%
<b>Soins non professionnels prodigués aux personnes âgées ayant une incapacité de longue durée</b>				
<b>Personnes prodiguant des soins non professionnels à des aînés</b>				
	1 748	16	321	8
Homme	861	49	133	41
Femme	886	51	188	59
<b>État matrimonial du fournisseur de soins</b>				
Conjoint de fait	108	6	F	F
Marié	1 255	72	218	68
Veuf	45	3	67	21
Divorcé	158	9	17 <sup>E</sup>	5 <sup>E</sup>
Séparé	45	3	F	F
Célibataire (jamais marié)	132	8	11 <sup>E</sup>	3 <sup>E</sup>
<i>Total</i>	<i>1 744</i>	<i>100</i>	<i>320</i>	<i>100</i>
<b>Activité principale du répondant au cours des 12 derniers mois</b>				
Employé rémunéré ou travailleur indépendant	1 221	70	20 <sup>E</sup>	6 <sup>E</sup>
À la recherche d'un emploi rémunéré	35 <sup>E</sup>	2 <sup>E</sup>	0	0
Aux études	F	F	F	F
Prend soin d'enfants	23 <sup>E</sup>	1 <sup>E</sup>	F	F
Fait des travaux ménagers	116	7	34	11
À la retraite	247	14	245	77
A une maladie de longue durée	57	3	F	F
Autre	38 <sup>E</sup>	2 <sup>E</sup>	16 <sup>E</sup>	5 <sup>E</sup>
<i>Total</i>	<i>1 745</i>	<i>100</i>	<i>319</i>	<i>100</i>
<b>Personne recevant de l'aide lorsqu'elle veut bénéficier d'un répit</b>				
	305	17	58	18
<b>De qui reçoit-elle cette aide?</b>				
Sœur	83	27	F	F
Frère	63	21	F	F
Conjoint	56	18	F	F
Fille	26 <sup>E</sup>	9	18 <sup>E</sup>	31 <sup>E</sup>
Fils	22 <sup>E</sup>	7	8 <sup>E</sup>	14 <sup>E</sup>
Ami ou voisin	36 <sup>E</sup>	12	6 <sup>E</sup>	11 <sup>E</sup>
Aide formelle (rémunérée ou offerte par le gouvernement)	50	16	12 <sup>E</sup>	20 <sup>E</sup>
Autre membres de la famille (incluant les parents du conjoint)	41	13	7 <sup>E</sup>	13 <sup>E</sup>

<sup>E</sup> : À utiliser avec prudence.

F : Trop peu fiable pour être publié.

Source : Statistique Canada, cycle 16 de l'Enquête sociale générale, 2002.

	Personnes de 45 à 64 ans		Personnes de 65 ans et plus	
	Soins non professionnels seulement	Aucun soin	Soins non professionnels seulement	Aucun soin
	%			
<b>Décririez-vous votre vie comme...</b>				
Très stressante?	13	13	5 <sup>E</sup>	6
Assez stressante?	49	46	29	25
Peu stressante?	27	28	37	37
Pas du tout stressante?	11	12	27	29
<b>En général, quel est votre degré de satisfaction par rapport à votre vie?</b>				
Très satisfaisant	34	30	32	30
Satisfaisant	61	63	62	64
Insatisfaisant, très insatisfaisant	5	6	5 <sup>E</sup>	4
<b>Exercez-vous un contrôle sur la prise de décisions qui ont une incidence sur vos activités quotidiennes?</b>				
Aucun contrôle, ou contrôle sur quelques décisions	10	12	6 <sup>E</sup>	8
Contrôle sur la plupart des décisions	65	58	48	45
Contrôle sur toutes les décisions	25	30	46	47
E : À utiliser avec prudence.				
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2002.				

Ce taux est beaucoup plus élevé que celui des personnes d'âge moyen qui prodiguent des soins, ce qui peut indiquer que les personnes âgées vivaient le plus souvent dans des situations où elles devaient prendre elles-mêmes des décisions.

### Les récompenses et les exigences liées à la prestation de soins

On a fait état que la prestation de soins peut non seulement profiter aux personnes recevant des soins, mais aussi aux fournisseurs de soins. Lorsqu'on a demandé aux fournisseurs de soins s'ils recevaient des récompenses intrinsèques pour leurs responsabilités, la vaste majorité d'entre eux ont répondu par l'affirmative. Entre 80 % et 90 % de ces fournisseurs

estiment qu'en aidant les autres, ils renforcent leur relation avec la personne recevant les soins, et ils partagent un peu ce dont ils ont reçu des autres et de la vie. Il est encourageant d'apprendre que les Canadiens voient ces responsabilités sous un angle favorable, d'autant plus que la prise en charge d'une personne âgée fragile peut avoir une incidence plutôt négative sur le fournisseur de soins.

Bon nombre de fournisseurs de soins d'âge moyen ont dû, par exemple, changer leurs projets de vacances ou leurs activités sociales afin de se dégager de leurs responsabilités liées à la prestation de soins. Plus du tiers des fournisseurs ont engagé des dépenses supplémentaires. De plus, un nombre important de fournisseurs de soins

d'âge moyen ont indiqué avoir changé leur façon de travailler, y compris en travaillant des postes fractionnés et en réduisant leur nombre d'heures de travail.

Les tâches d'un fournisseur de soins peuvent également entraîner des séquelles physiques, lesquelles sont deux fois plus susceptibles de se manifester chez les femmes, et ce, peu importe leur âge. En effet, 1 homme d'âge moyen sur 10 a déclaré que ses habitudes de sommeil avaient été perturbées en raison des tâches liées à la prestation de soins, comparativement à 2 femmes sur 10. Des proportions semblables d'hommes et de femmes ont indiqué que leur santé avait été affectée. On a constaté les mêmes disparités entre les sexes parmi les



## TSC Prestations de compassion

Le gouvernement fédéral a élargi le Programme d'assurance-emploi (a.-e.) afin d'y inclure le versement de prestations de compassion à une personne qui doit s'absenter du travail pour prodiguer des soins ou apporter un soutien à un membre de la famille gravement malade. Ces prestations peuvent être versées pendant tout au plus 6 semaines à un employé s'occupant d'un proche qui risque de mourir en moins de 26 semaines. Les chômeurs recevant des prestations d'a.-e. peuvent également toucher des prestations de compassion. Ces dernières peuvent être partagées avec d'autres membres de la famille du demandeur, à condition qu'ils soient admissibles et qu'ils en fassent la demande.

Selon le nouveau programme, un membre de la famille est défini comme votre enfant ou l'enfant de votre conjoint ou de votre conjoint de fait; votre épouse ou votre époux ou votre conjoint de fait; votre père ou votre mère; l'épouse de votre père ou l'époux de votre mère; la conjointe de fait de votre père ou le conjoint de fait de votre mère.

Prodiguer des soins ou subvenir aux besoins d'un membre de la famille consiste à apporter un soutien psychologique ou affectif, à prendre les mesures nécessaires pour obtenir des soins d'une tierce partie, ou donner ou participer directement à la prestation de soins.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de Développement social Canada à [www.sdc.gc.ca](http://www.sdc.gc.ca).

### **Crédit d'impôt pour les fournisseurs de soins de santé**

L'Agence du revenu du Canada (ARC) permet aux Canadiens de demander des déductions et des crédits pour les particuliers qui viennent en aide aux personnes ayant une incapacité. Par exemple, les soins peuvent être prodigués à des parents, à des beaux-parents et à des grands-parents. Le montant accordé au fournisseur de soins est un crédit d'impôt non remboursable, lequel permet de réduire l'impôt fédéral sur le revenu à payer.

Pour en savoir plus, visitez le site Web de l'ARC à l'adresse [www.ccradrc.gc.ca](http://www.ccradrc.gc.ca).

fournisseurs de soins de 65 ans et plus, où 13 % de femmes et 7 %<sup>E3</sup> d'hommes ont affirmé que leur sommeil était perturbé, et où 16 % de femmes et 7 %<sup>E</sup> d'hommes estimaient que leurs tâches liées à la prestation de soins avaient nui à leur santé.

3. <sup>E</sup> À utiliser avec prudence.

### **Résumé**

Les résultats de l'ESG de 2002 indiquent qu'il existe deux principales catégories de soins non professionnels non rémunérés pour les personnes âgées ayant une invalidité de longue durée ou une contrainte physique : la première regroupe les enfants d'âge moyen s'occupant de leurs parents et la deuxième, les

personnes âgées qui prennent soin d'elles-mêmes.

Le fournisseur de soins d'âge moyen a 54 ans en moyenne, et il s'occupe d'un parent ou d'un beau-parent ayant une invalidité de longue durée ou une contrainte physique. En revanche, le fournisseur de soins âgé a 73 ans en moyenne, et il prend soin d'un conjoint, d'un proche ami ou d'un voisin.

L'incidence de la prestation de soins sur les personnes qui s'occupent des aînés ayant des problèmes de santé de longue durée n'est pas sans importance. Le défi consiste à offrir de l'aide à un nombre sans cesse croissant de personnes âgées qui ont besoin tant de services professionnels que non professionnels pour demeurer autonomes.



**Susan Stobert** est chef de l'Enquête sociale générale et **Kelly Cranswick** est analyste principale au Centre de données de recherche de Statistique Canada au Manitoba.

# Les programmes d'immersion en français permettent-ils d'améliorer le rendement en lecture?

par Mary Allen

Le présent article est une adaptation de « Rendement en lecture des élèves inscrits à un programme d'immersion en français », publié dans la *Revue trimestrielle de l'éducation*, produit n° 81-003-XIF au catalogue de Statistique Canada, vol. 9, n° 4. Ce document est maintenant offert sur le site de Statistique Canada à [www.statcan.ca/français/IPS/Données/81-003-XIF.htm](http://www.statcan.ca/français/IPS/Données/81-003-XIF.htm).

Les programmes d'immersion en français ont été instaurés dans les écoles du Canada au cours des années 1970 dans le but de promouvoir le bilinguisme dans tout le pays. Trente ans plus tard, ces programmes existent encore dans chacune des provinces mais à des degrés divers; ils permettent d'offrir un programme d'éducation nouveau à de nombreux élèves.

Le présent article est fondé sur des données du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de 2000. On y compare les résultats en lecture des Canadiens de 15 ans, inscrits ou non à des programmes d'immersion dans des systèmes scolaires de langue anglaise dans les 10 provinces. Il permet de comparer, selon le sexe, les résultats

en lecture des élèves des programmes d'immersion à ceux des autres programmes, et d'examiner l'influence du statut socioéconomique de la famille et du niveau d'études des parents sur les résultats en lecture. Il ne permet cependant pas de mesurer l'influence relative de ces facteurs sur la capacité de lecture.

## L'inscription aux programmes d'immersion en français diffère grandement selon la province

En 2000, alors que dans les 10 provinces les programmes d'immersion en français existaient dans des systèmes scolaires de langue anglaise, le pourcentage d'élèves de 15 ans inscrits à ces programmes variait grandement, allant de 2 % en Colombie-Britannique à 32 % au Nouveau-Brunswick.

Les élèves peuvent entrer dans les programmes d'immersion à différentes périodes. Plusieurs enfants s'inscrivent dans ces programmes lorsqu'ils entrent à la maternelle ou en 1<sup>re</sup> année, tandis que d'autres y adhèrent vers la 4<sup>e</sup> année du niveau primaire et d'autres encore s'y inscrivent plus tard. Selon le PISA, dans la plupart des provinces, la majorité des élèves de 15 ans avaient débuté dans un programme d'immersion en français avant la 4<sup>e</sup> année, sauf en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, où des minorités — 21 % et 39 % respectivement — commençaient le programme d'immersion en français avant la 4<sup>e</sup> année.

L'une des caractéristiques les plus remarquables des programmes d'immersion en français est que les filles

## TSC Ce qu'il faut savoir sur la présente étude

Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) est une initiative commune des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui vise à évaluer périodiquement les résultats des jeunes de 15 ans dans trois domaines — la lecture, les mathématiques et les sciences — et ce, au moyen d'un test international commun.

Trente-deux pays ont participé au PISA 2000. Au Canada, environ 30 000 jeunes de 15 ans de plus de 1 000 écoles y ont participé, soit un large échantillon qui permet d'établir des estimations fiables à l'échelle du pays et des provinces.

L'enquête du PISA 2000 comportait une évaluation directe des capacités des élèves au moyen de tests de lecture, de mathématiques et de sciences, de même qu'un questionnaire servant à recueillir des renseignements de base auprès des élèves et des directeurs d'école. Des renseignements sur les parents ont également été recueillis dans le cadre de l'Enquête auprès des jeunes en transition, laquelle a été administrée simultanément au Canada.

La compétence en lecture est définie dans le PISA comme la capacité de comprendre et d'utiliser des textes écrits et de réfléchir sur ces textes pour réaliser ses objectifs personnels, perfectionner ses connaissances, améliorer ses possibilités et participer efficacement à la vie en société. Cette définition dépasse la notion selon laquelle la compétence en lecture signifie le décodage d'un document écrit et la compréhension littérale. La littératie comprend la capacité d'une personne à utiliser des documents écrits pour réaliser ses objectifs et fonctionner de façon efficace. Dans le cadre du PISA 2000, on a utilisé environ 140 points représentant le genre de capacité de lecture dont les jeunes de 15 ans auraient besoin à l'avenir.

Dans le présent article, les élèves de 15 ans des programmes d'immersion en français comprennent ceux dont les parents ont déclaré que l'élève était actuellement inscrit à un tel programme d'immersion (c.-à-d. où 25 % et plus de l'enseignement se donne en français).

## TSC Pourcentage d'élèves des systèmes scolaires de langue anglaise qui sont actuellement inscrits à des programmes d'immersion en français

	% d'élèves actuellement inscrits à un programme d'immersion en français	% d'élèves actuellement inscrits à un programme d'immersion et qui ont commencé avant la 4 <sup>e</sup> année	% d'élèves qui sont des filles	
			Inscrites à un programme d'immersion	Non inscrites à un programme d'immersion
Terre-Neuve-et-Labrador	7	57	64	50
Île-du-Prince-Édouard	20	59	58	51
Nouvelle-Écosse	12	21	58	49
Nouveau-Brunswick	32	39	61	46
Québec	22	74	52	48
Ontario	6	57	64	51
Manitoba	6	90	60	48
Saskatchewan	3	87	65	48
Alberta	4	80	59	47
Colombie-Britannique	2	55	61	49

Source : Statistique Canada, Programme International pour le suivi des acquis des élèves, 2000.

sont surreprésentées. Tandis que la proportion de filles et de garçons dans les autres programmes est à peu près égale dans toutes les provinces, le nombre de filles dépasse largement celui des garçons dans les programmes d'immersion, soit environ 60 % des élèves inscrits à des programmes d'immersion dans toutes les provinces, sauf au Québec.

### Les élèves inscrits à des programmes d'immersion en français ont obtenu des résultats supérieurs à ceux non inscrits à de tels programmes au test de lecture du PISA

Dans toutes les provinces, sauf au Manitoba, les élèves inscrits à des programmes d'immersion en français ont obtenu des résultats supérieurs pour la capacité de lecture à ceux obtenus par leurs homologues qui ne suivent pas un tel programme. Alors que presque tous les élèves des programmes d'immersion ont subi le test de lecture du PISA en anglais, sauf au Manitoba, environ le quart des élèves en immersion dans



## Les élèves de 15 ans en immersion obtiennent de meilleurs résultats en lecture dans la plupart des provinces

	Rendement en lecture		Taille d'effet <sup>1</sup>
	Inscrits à un programme d'immersion	Non inscrits à un programme d'immersion	
	<b>Résultat</b>		
Terre-Neuve-et-Labrador	<b>608</b>	<b>510</b>	<b>1,21</b>
Île-du-Prince-Édouard	<b>558</b>	<b>509</b>	<b>0,57</b>
Nouvelle-Écosse	<b>567</b>	<b>517</b>	<b>0,60</b>
Nouveau-Brunswick	<b>550</b>	<b>495</b>	<b>0,63</b>
Québec	<b>566</b>	<b>537</b>	<b>0,32</b>
Ontario	<b>570</b>	<b>533</b>	<b>0,42</b>
Manitoba	533	533	0,00
Saskatchewan	<b>570</b>	<b>529</b>	<b>0,54</b>
Alberta	<b>601</b>	<b>548</b>	<b>0,64</b>
Colombie-Britannique	<b>610</b>	<b>537</b>	<b>0,88</b>

1. Valeur *d* de Cohen servant à comparer l'écart entre les groupes et l'écart entre les personnes au sein de chaque groupe.

Nota : Les chiffres en caractères gras indiquent des écarts significatifs entre les élèves inscrits à des programmes d'immersion et les autres élèves; ainsi, le pourcentage est inférieur à 0,05 et la taille d'effet est supérieure à 0,20.

Source : Statistique Canada, Programme international pour le suivi des acquis des élèves, 2000.

## TSC Taille d'effet

La taille d'effet est une méthode utilisée pour uniformiser et comparer les écarts entre les groupes. Une taille d'effet permet de comparer l'écart qui existe entre des groupes pour voir comment les personnes *au sein de chaque groupe* diffèrent les unes des autres. La taille d'effet employée dans le présent document — la valeur *d* de Cohen — est calculée en divisant l'écart entre les moyennes des groupes (p. ex. les résultats moyens en lecture des élèves en immersion et des autres élèves) par l'écart-type cumulatif des groupes<sup>1</sup>.

Des études antérieures utilisant les données du PISA 2000 ont permis de découvrir des tailles d'effet significatives allant de faible à moyenne (0,2 à 0,5)<sup>2</sup>. Les tailles d'effet inférieures à 0,2 sont considérées comme négligeables, car cela suppose que moins de 1 % de la variation dans la variable à l'étude peut être expliquée par la composition du groupe.

Bien qu'elle soit encore faible, une taille d'effet de 0,2 représente l'écart minimum qu'il est possible d'interpréter. Une taille d'effet supérieure à 0,5 est importante dans le contexte des caractéristiques des élèves ou du rendement dans le PISA.

1. J. Cohen, *Statistical Power Analysis for the Behavioural Sciences* (2<sup>e</sup> édition), Hillsdale (New Jersey), Lawrence Erlbaum Associates, 1988.
2. P. Bussière, F. Cartwright, R. Crocker, X. Ma, J. Oderkirk et Y. Zhang, *À la hauteur : la performance des jeunes du Canada en lecture, en mathématiques et en sciences, Étude PISA de l'OCDE — Premiers résultats pour les Canadiens de 15 ans*, produit n° 81-590-XIF au catalogue de Statistique Canada, 2001; Organisation de coopération et de développement économiques, *Connaissances et compétences : des atouts pour la vie — Premiers résultats du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2000*, OCDE, Paris, France, 2001, [www.pisa.oecd.org/knowledge/download.htm](http://www.pisa.oecd.org/knowledge/download.htm) (site consulté en juin 2004).



	Élèves du quartile supérieur du statut socioéconomique familial		Taille d'effet <sup>1</sup>
	Inscrits à un programme d'immersion	Non inscrits à un programme d'immersion	
	% de tous les élèves de 15 ans		
Terre-Neuve-et-Labrador	<b>41</b>	<b>13</b>	<b>0,67</b>
Île-du-Prince-Édouard	<b>26</b>	<b>17</b>	<b>0,23</b>
Nouvelle-Écosse	<b>34</b>	<b>18</b>	<b>0,37</b>
Nouveau-Brunswick	<b>31</b>	<b>16</b>	<b>0,36</b>
Québec	36	27	0,18
Ontario	35	27	0,19
Manitoba	21	18	0,07
Saskatchewan	26	19	0,18
Alberta	<b>43</b>	<b>25</b>	<b>0,39</b>
Colombie-Britannique	27	24	0,07

1. Valeur *d* de Cohen servant à comparer l'écart entre les groupes et l'écart entre les personnes au sein de chaque groupe.

Nota : Les chiffres en caractères gras indiquent des écarts significatifs entre les élèves inscrits à des programmes d'immersion et les autres élèves; ainsi, le pourcentage est inférieur à 0,05 et la taille d'effet est supérieure à 0,20.

Source : Statistique Canada, Programme International pour le suivi des acquis des élèves, 2000.

cette province ont subi le test en français. Toutefois, la langue utilisée pour faire le test n'explique pas entièrement les résultats du Manitoba. Parmi les élèves de cette province qui ont passé le test en anglais, il n'y avait toujours pas d'écart considérable entre la capacité de lecture des élèves des programmes d'immersion et celle des autres élèves.

La surreprésentation des filles dans les programmes d'immersion en français peut contribuer aux résultats plus élevés en lecture des élèves inscrits aux programmes d'immersion — les filles obtenant de meilleurs résultats en lecture que les garçons. Cependant, ce fait n'explique qu'une petite partie des résultats supérieurs obtenus par les élèves inscrits à des programmes d'immersion en français. Selon les résultats du PISA, en moyenne,

tant les garçons que les filles en immersion obtiennent des résultats supérieurs à leurs homologues non inscrits à de tels programmes (sauf au Manitoba).

### **Les élèves des programmes d'immersion en français sont plus susceptibles d'être issus de milieux socioéconomiques favorisés**

Les élèves des programmes d'immersion en français sont généralement issus de milieux socioéconomiques plus favorisés que ceux qui ne sont pas inscrits à ces programmes. Une façon de déterminer le statut socioéconomique des élèves consiste à tenir compte du statut socioéconomique de profession des parents et à examiner quelle proportion d'élèves provient de familles qui font partie du quartile supérieur de la hiérarchie des professions des parents<sup>1</sup>. En fait, les élèves des programmes

d'immersion en français sont proportionnellement plus nombreux à provenir de familles faisant partie du quartile supérieur du statut socioéconomique dans toutes les provinces, mais cet avantage n'est pas statistiquement significatif au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique<sup>2</sup>.

D'autres études ont montré qu'il existe une forte relation entre le statut socioéconomique et les résultats des élèves. Par conséquent, on pourrait s'attendre à ce que les différences par rapport au statut socioéconomique de la famille contribuent aux résultats élevés obtenus en lecture par les élèves inscrits aux programmes d'immersion en français. Toutefois, l'avantage que détiennent les élèves des programmes

1. L'Indice socioéconomique international de statut professionnel (ISEI) du PISA résulte des réponses des élèves sur la profession de leurs parents. Cet indice rend compte des attributs des professions qui permettent aux parents de convertir leur niveau d'études en revenu. Pour plus de renseignements sur la méthodologie, voir H.B.G. Ganzeboom, P. de Graaf et D.J. Treiman ainsi que J. De Leeuw, « A standard international socio-economic index of occupational status », *Social Science Research*, vol. 21, n° 1, 1992, p. 1 à 56. La variable ISEI du PISA est fondée sur la profession du père ou de la mère, retenant celle qui correspond à l'ISEI le plus élevé.

2. Le test de la signification statistique pour les élèves des programmes d'immersion française est très sensible aux échantillons de petite taille des élèves inscrits en immersion française dans la présente étude. L'effet des échantillons de petite taille est amplifié davantage si l'on examine seulement le quartile supérieur du statut socioéconomique des élèves. Même si l'écart des résultats en lecture semble important entre les élèves des programmes d'immersion en français et les autres élèves dans le quartile supérieur, ces écarts ne sont pas statistiquement significatifs dans plusieurs provinces à cause du petit échantillon d'élèves dans les programmes d'immersion en français dans le quartile socioéconomique supérieur.

d'immersion en français n'est pas aussi direct.

Si l'on tient compte uniquement des élèves issus de familles qui font partie du quartile supérieur du statut socioéconomique, l'écart entre les résultats des élèves inscrits aux programmes d'immersion et les résultats des autres élèves est encore considérable dans plusieurs provinces. Ces écarts sont statistiquement significatifs à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, en Alberta et en Colombie-Britannique<sup>2</sup>.

### Les élèves des programmes d'immersion en français sont plus susceptibles d'avoir des parents qui ont fait des études postsecondaires

Les élèves des programmes d'immersion en français étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir un parent qui a fait des études postsecondaires dans toutes les provinces, sauf au Québec, en Ontario, au Manitoba et en Colombie-Britannique. Quant aux antécédents socioéconomiques, ces différences n'expliquent pas entièrement les résultats élevés en lecture des élèves des programmes d'immersion en français. Parmi les élèves dont l'un des parents avait fait des études postsecondaires, ceux des programmes d'immersion en français ont obtenu des résultats bien supérieurs en lecture que les autres élèves dans toutes les provinces, sauf au Québec et au Manitoba.

### De nombreux facteurs contribuent aux écarts entre les élèves des programmes d'immersion en français et les autres élèves

Dans toutes les provinces, sauf au Manitoba, les élèves inscrits aux programmes d'immersion en français ont obtenu des résultats supérieurs à ceux qui ne suivent pas un tel programme dans l'évaluation du PISA. En fait, dans les 10 provinces, les élèves inscrits aux programmes d'immersion en français ont obtenu des résultats

TSC

Parmi les élèves issus de familles faisant partie du quartile supérieur du statut socioéconomique familial, le rendement en lecture est nettement plus élevé chez les élèves des programmes d'immersion en français que chez les autres élèves dans la moitié des provinces

	Élèves du quartile supérieur du statut socioéconomique familial		Taille d'effet <sup>1</sup>
	Rendement en lecture		
	Inscrits à un programme d'immersion	Non inscrits à un programme d'immersion	
	Résultat		
Terre-Neuve-et-Labrador	<b>629</b>	<b>559</b>	<b>0,87</b>
Île-du-Prince-Édouard	<b>584</b>	<b>546</b>	<b>0,44</b>
Nouvelle-Écosse	583	561	0,29
Nouveau-Brunswick	<b>566</b>	<b>543</b>	<b>0,28</b>
Québec	594	574	0,22
Ontario	591	570	0,27
Manitoba	542	565	0,33
Saskatchewan	578	554	0,37
Alberta	<b>617</b>	<b>583</b>	<b>0,45</b>
Colombie-Britannique	<b>635</b>	<b>567</b>	<b>0,91</b>

1. Valeur *d* de Cohen servant à comparer l'écart entre les groupes et l'écart entre les personnes au sein de chaque groupe.

Nota : Les chiffres en caractères gras indiquent des écarts significatifs entre les élèves en immersion et les autres élèves; ainsi, le pourcentage est inférieur à 0,05 et la taille d'effet est supérieure à 0,20.

Source : Statistique Canada, Programme International pour le suivi des acquis des élèves, 2000.

égaux ou supérieurs à la moyenne nationale des résultats en lecture au Canada (534).

Un certain nombre de facteurs peuvent influencer sur les résultats élevés des élèves de 15 ans des programmes d'immersion en français. Les parents des élèves en immersion viennent généralement de milieux socioéconomiques favorisés et sont plus susceptibles d'avoir fait des études postsecondaires (facteurs liés aux résultats supérieurs de l'élève). En outre, on compte une grande proportion de filles dans les programmes d'immersion.

Toutefois, si l'on tient compte (individuellement) du sexe, du milieu socioéconomique et de la scolarité des parents, les élèves des programmes d'immersion en français ont quand même obtenu des résultats supérieurs

à ceux qui ne sont pas inscrits à ces programmes. Aucun facteur à lui seul ne peut expliquer les résultats élevés de ces élèves.

D'autres facteurs ont plutôt contribué aux résultats plus élevés en lecture des élèves des programmes d'immersion en français. D'abord, il faudra obtenir d'autres données pour comprendre comment le milieu que fréquente l'élève influe sur sa manière de vivre et d'apprendre. Les programmes d'immersion en français sont peut-être plus facilement disponibles dans les collectivités les plus fortunées.

De plus, la sélection et la déperdition d'effectifs scolaires dans les programmes d'immersion en français peuvent influencer sur la capacité en lecture. Les écoles et les parents, de façon

	Élèves dont au moins un parent a fait des études postsecondaires					
	En pourcentage de tous les élèves de 15 ans			Rendement en lecture		
	Inscrits à un programme d'immersion	Non inscrits à un programme d'immersion	Taille d'effet <sup>1</sup>	Inscrits à un programme d'immersion	Non inscrits à un programme d'immersion	Taille d'effet <sup>1</sup>
	%			Résultat		
Terre-Neuve-et-Labrador	<b>83</b>	<b>57</b>	<b>0,60</b>	<b>607</b>	<b>529</b>	<b>0,97</b>
Île-du-Prince-Édouard	<b>74</b>	<b>60</b>	<b>0,29</b>	<b>567</b>	<b>524</b>	<b>0,51</b>
Nouvelle-Écosse	<b>77</b>	<b>59</b>	<b>0,39</b>	<b>575</b>	<b>532</b>	<b>0,52</b>
Nouveau-Brunswick	<b>70</b>	<b>53</b>	<b>0,35</b>	<b>560</b>	<b>512</b>	<b>0,56</b>
Québec	73	65	0,17	571	555	0,18
Ontario	77	68	0,20	577	546	0,36
Manitoba	61	56	0,11	541	545	0,05
Saskatchewan	<b>71</b>	<b>58</b>	<b>0,27</b>	<b>571</b>	<b>540</b>	<b>0,42</b>
Alberta	<b>86</b>	<b>63</b>	<b>0,54</b>	<b>606</b>	<b>561</b>	<b>0,54</b>
Colombie-Britannique	63	64	0,02	<b>610</b>	<b>550</b>	<b>0,74</b>

1. Valeur *d* de Cohen servant à comparer l'écart entre les groupes et l'écart entre les personnes au sein de chaque groupe.

Nota : Les chiffres en caractères gras indiquent des écarts significatifs entre les élèves inscrits à des programmes d'immersion et les autres élèves; ainsi, le pourcentage est inférieur à 0,05 et la taille d'effet est supérieure à 0,20.

Source : Statistique Canada, Programme international pour le suivi des acquis des élèves, 2000.

générale, peuvent procéder à une sélection des élèves qui s'inscrivent aux programmes d'immersion afin de s'assurer qu'ils sont prêts à suivre ces programmes. Il se peut que les élèves ayant de moins bonnes capacités langagières ne soient pas incités à s'inscrire à un programme d'immersion en français, surtout dans le cas des programmes d'immersion hâtive. C'est peut-être une raison pouvant expliquer la répartition inégale entre les garçons et les filles dans ces programmes, les filles ayant tendance à développer leurs capacités langagières plus tôt que les garçons. Par conséquent, elles pourraient montrer une plus grande aptitude pour l'apprentissage des langues au moment de l'évaluation pour l'inscription aux programmes d'immersion hâtive.

Il pourrait arriver en outre que les élèves ayant de moins bonnes capacités et étant moins bien adaptés quittent un

tel programme s'ils n'ont pas d'aptitude pour apprendre une langue seconde. Au moment où les élèves sont évalués dans le cadre du PISA, à l'âge de 15 ans, cette déperdition d'effectifs scolaires peut être significative.

Il est également possible que les programmes d'immersion en français aident les élèves d'autres façons, par exemple en leur procurant un milieu d'apprentissage élargi. L'influence des pairs peut être positive lorsque les élèves les plus doués sont regroupés. D'autres études ont permis d'examiner s'il est possible que le bilinguisme contribue en lui-même à l'apprentissage des élèves<sup>3</sup>. Néanmoins, pour mieux comprendre les résultats en lecture des élèves des programmes d'immersion en français, il sera nécessaire de mener d'autres études sur les milieux familial et scolaire, ainsi que sur les caractéristiques de la collectivité, de la famille et de l'élève.

- J. Cummins, « Immersion education for the millennium: What have we learned from 30 years of research on second language immersion? », *Learning Through Two Languages: Research and Practice*, sous la direction de M.R. Childs et R.M. Bostwick, Second Katoh Gakuen International Symposium on Immersion and Bilingual Education, Katoh Gakuen, Japon, 1998, p. 34 à 47.

# Immigrants demandés — rester ou partir?

par Heather Dryburgh et Jason Hamel

Depuis les années 1990, l'un des objectifs du programme d'immigration canadien pour les immigrants reçus<sup>1</sup> est de porter un intérêt particulier aux immigrants de la composante économique dont les compétences et les diplômes sont recherchés au Canada. Le gain d'immigrants qualifiés est clair : le nombre d'immigrants qualifiés ayant obtenu le droit de résider au Canada en permanence a augmenté de façon importante au cours de cette période<sup>2</sup>. En outre, plusieurs immigrants faisant partie des programmes de réunion des familles et de la protection des réfugiés étaient hautement qualifiés à leur arrivée au Canada.

Même si les immigrants sont arrivés au Canada avec une foule de professions et d'habiletés, le présent article ne considère que trois groupes de professions recherchées : les travailleurs en technologie de l'information (TI), les médecins et les gestionnaires de la santé ainsi que les travailleurs en métiers<sup>3</sup>. Ces groupes de professions pour lesquels il y a une forte demande ont été choisis dans le cadre de cette étude en raison de leur grande contribution à l'économie canadienne ainsi qu'à la santé et au bien-être des Canadiens, et dépendent tous, dans une certaine

mesure, de la venue de travailleurs d'autres coins du monde pour remplir leur bassin de travailleurs<sup>4</sup>.

Durant les années 1990, la forte demande de travailleurs en technologie de l'information, de médecins et de gestionnaires de la santé ainsi que de travailleurs de métiers nous porte à croire que les nouveaux immigrants qui avaient l'intention de travailler dans ces domaines s'en sont bien tirés au Canada<sup>5</sup>. Cependant, il y a maintenant de plus en plus de preuves à l'effet que même certains travailleurs hautement qualifiés doivent surmonter des obstacles à l'emploi, ce qui

contribue à augmenter les possibilités qu'ils émigrent ailleurs<sup>6</sup>. Même si leur expérience au Canada a été positive, les travailleurs dont les compétences sont très recherchées et ceux qui remplissent les critères de sélection d'immigrants d'autres pays peuvent être tentés de retourner dans leur pays d'origine ou être attirés vers d'autres pays.

Dans le présent article, on utilise des données longitudinales sur les immigrants reçus au Canada tirées de la Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM). On y examine la situation des immigrants reçus venus au Canada entre 1990 et 1998

1. Le terme « immigrant reçu » désigne un immigrant ayant obtenu le droit de résider au Canada en permanence. Ces termes sont interchangeables dans le présent article.
2. Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2002 : Aperçu de l'immigration*, produit n° MP43-333/2003F, 2003.
3. Il existe certainement d'autres groupes de professions pour lesquels il y a une forte demande, mais cet article n'en examine que trois. D'autres professions recherchées sont regroupées dans la catégorie d'immigrants « Autres » aux fins de comparaison.
4. Les groupes de professions pour lesquels il y a une forte demande qui ne figurent pas parmi les trois groupes énumérés ci-dessus ainsi que ceux qui ne sont pas en demande sont compris dans la catégorie d'immigrants « Autres ».
5. Statistique Canada, « Le profil changeant de la population active du Canada », Série analyses du Recensement de 2001, produit n° 96F0030XIF2001009 au catalogue de Statistique Canada, 2003.
6. N.A. Najm, *The Devaluation of Foreign Credentials in Canada*, n° de référence de Recherche et analyse stratégiques au Patrimoine canadien : SRA-625, 2001; M. Boyd et D. Thomas, « Match or mismatch? The employment of immigrant engineers in Canada's labour force », *Population Research and Policy Review*, vol. 20, n° 1/2, 2001, p. 107 à 133.



La Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM) est une base de données qui combine les dossiers d'immigration et d'impôts. Dans cette étude, on examine l'établissement d'immigrants de 1990 à 1998 et la production de déclarations de revenus de 1990 à 2000. Statistique Canada gère la BDIM au nom d'un consortium fédéral-provincial dirigé par Citoyenneté et Immigration Canada. Seuls les immigrants reçus de plus de 17 ans qui ont produit au moins une déclaration de revenus entre 1990 et 1998 et déclaré occuper une profession envisagée sont inclus dans le présent article, sauf indication contraire.

La BDIM n'inclut que des renseignements sur les professions envisagées pour l'établissement au Canada et non sur les professions réelles des immigrants. La profession envisagée est habituellement celle que l'immigrant pratiquait avant de venir au Canada. Une non-correspondance entre la profession envisagée et la profession réelle peut constituer l'une des raisons pour lesquelles certains immigrants choisissent d'émigrer, ce que la BDIM ne peut déterminer.

### Mesure du taux d'émigration

Dans le présent article, on mesure l'émigration des immigrants déclarants. Une autre étude a estimé qu'environ 10 % des immigrants arrivés au Canada entre 1991 et 1996 ont émigré pendant ces années<sup>1</sup>. Le taux d'émigration signalé dans le présent article est inférieur, car seuls les émigrants ayant produit une déclaration de revenus sont inclus, et les immigrants ayant émigré avant de produire une déclaration de revenus (non-déclarants) sont exclus; ainsi, le taux global d'émigration de tous les immigrants serait plus élevé. On trouve des chiffres plus élevés dans une étude américaine sur l'émigration des immigrants<sup>2</sup>. Les données de la BDIM n'ont pas permis de déterminer si l'émigration est en réalité un retour dans le pays d'origine de l'immigrant ou un départ vers un troisième pays.

Un grand nombre d'immigrants qui émigrent l'indiquent dans leur déclaration de revenus. Cependant, d'autres émigrants arrêtent de produire des déclarations de revenus au Canada et n'indiquent donc pas qu'ils ont émigré. Les émigrants peuvent arrêter de produire des déclarations de revenus en raison de décès ou d'une situation de faible revenu. Ces cas particuliers ne sont pas compris dans les données sur les émigrants. Quant aux autres immigrants, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas produit de déclaration de revenus au moins deux ans avant 2000, ils sont désignés comme étant des émigrants si le groupe avec qui ils sont venus (famille ou famille élargie) a cessé de produire des déclarations de revenus en même temps. Le taux d'émigration est exprimé sous forme de pourcentage de tous les immigrants déclarants ayant émigré pour la période visée.

**Immigrants ayant trouvé un emploi rapidement :** présente le nombre d'immigrants qui ont produit une déclaration de revenus indiquant des revenus d'emploi ou des revenus de travail autonome jusqu'à un an après leur arrivée au Canada.

**La stabilité du revenu :** vise les personnes ayant déclaré un revenu d'emploi ou un revenu provenant d'un travail autonome dans leur déclaration de revenus pour chaque année suivant leur première déclaration de revenus jusqu'en 1998.

**Les indicateurs des prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale :** indique si, à un moment ou l'autre, les immigrants ont fait une demande pour obtenir ces prestations depuis leur arrivée.

### Catégories d'immigrants

**Famille :** déclarants ayant immigré au Canada dans le but de réunifier leur famille.

#### Économique

- Gens d'affaires :** demandeurs principaux admis à titre d'entrepreneurs, de travailleurs autonomes ou d'investisseurs.
- Travailleurs qualifiés :** demandeurs principaux qui se sont établis au pays compte tenu de leurs études, de leur expérience de travail, de leur connaissance des langues officielles et d'autres critères.
- Autres personnes de la catégorie économique :** conjoints ou personnes à charge des demandeurs de la catégorie des gens d'affaires et des travailleurs qualifiés ou des personnes qui reçoivent l'aide de parents et qui n'entrent pas dans la catégorie de la famille.

**Réfugiés :** réfugiés parrainés ou personnes revendiquant le statut de réfugié à l'étranger ou au Canada.

**Autres :** principalement les immigrants retraités, ceux qui attendent le traitement de leur dossier, ceux dont l'examen du dossier administratif est en cours et ceux qui participent au programme concernant les aides familiaux résidents.

1. M. Michalowski et C. Grenier, *Who Is Staying and for How Long: Re-migration of Canada's Immigrants in the 1990s*, 2002, article présenté à la réunion annuelle de la Société canadienne de la population, Toronto, le 30 mai et le 1<sup>er</sup> juin 2002.
2. R. Warren et E. Percy Kraly, « The elusive exodus: emigration from the United States », *Population Trends and Public Policy Occasional Paper*, n° 8, Population Reference Bureau, Washington (D.C.), 1985.

## Professions liées aux technologies de l'information (TI)<sup>1</sup>

Les travailleurs en TI sont essentiels à la transition vers la nouvelle économie<sup>2</sup>. Certains sont d'avis que ces travailleurs hautement qualifiés constituent les artisans de la nouvelle société de l'information axée sur la technologie<sup>3</sup>. En 2000, la contribution en technologie de l'information et des communications (TIC) au produit intérieur brut canadien était de 6 %, soit une augmentation significative comparativement à l'apport de 4 % enregistré en 1997<sup>4</sup>. Le Recensement de 2001 indiquait que près de 3 % du total des emplois au pays se retrouvaient dans des professions liées aux TI et que, des 387 500 travailleurs en TI, environ 15 %, ou plus de 60 000, sont arrivés au Canada dans les années 1990<sup>5</sup>.

Au cours des années 1990, on a assisté à une forte concurrence sur les marchés internationaux pour les travailleurs des TI. De nombreux pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) avaient des programmes de recrutement actif visant ces travailleurs. Le gouvernement canadien a élaboré une stratégie d'innovation montrant qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre de travailleurs en TI au pays, et ce, entre autres, en attirant des immigrants qualifiés en TI et désireux de travailler dans ce secteur. Entre 1990 et 1998, 60 900 immigrants venant principalement d'Asie et d'Europe sont arrivés au Canada avec l'intention d'exercer des professions liées aux TI. Davantage sont arrivés au cours de la deuxième moitié de cette période que pendant la première.

## Médecins et gestionnaires de la santé<sup>6,7</sup>

Comme l'indiquent les récents sondages, la santé est une préoccupation majeure pour les Canadiens. Les pénuries de médecins et d'autres professionnels de la santé ont entraîné des négociations avec des associations professionnelles afin d'accélérer l'accréditation des médecins immigrants. Par exemple, le gouvernement du Québec a récemment déployé des efforts en vue de faciliter l'accréditation de nouveaux immigrants détenant un diplôme et de l'expérience à l'étranger dans les domaines liés à la santé afin de les intégrer aux professions du secteur québécois de la santé. Au cours de la période allant de 1990 à 1998, pas moins de 3 965 médecins de famille, spécialistes et gestionnaires de la santé ont acquis le statut de résident permanent au Canada. Contrairement aux travailleurs en TI, une proportion plus importante de ces immigrants se sont établis au pays au début des années 1990 par opposition au milieu et à la fin des années 1990.

## Métiers<sup>8</sup>

Les activités de construction au Canada se sont accrues au cours des dernières années et, dans certains métiers, les pénuries de travailleurs sont monnaie courante. Par le passé, les métiers de la construction ont attiré une main-d'œuvre composée d'immigrants provenant notamment du Portugal et de l'Italie. Plus récemment, la majorité de ces travailleurs étaient originaires d'Europe, principalement de la Pologne et du Portugal. Entre 1990 et 1998, pas moins de 17 995 immigrants sont arrivés au pays avec l'intention de travailler dans le secteur des métiers. Plus du quart de ces immigrants ont été reçus en 1990, et ces proportions ont diminué au cours des dernières années. Relativement peu de travailleurs qualifiés sont arrivés en 1997 et en 1998.

## Professions réglementées

Au Canada, les lois provinciales et territoriales réglementent certaines professions dans le but de protéger la santé et la sécurité

du public. Ces professions représentent 20 % de la main-d'œuvre. Avant qu'une personne ne puisse travailler dans l'une de ces professions réglementées, un organisme provincial ou territorial doit reconnaître les compétences professionnelles du travailleur en question. Ces organismes de réglementation déterminent les conditions d'admission à ces professions, évaluent les qualifications professionnelles des demandeurs et délivrent des permis d'exercice de profession. Le processus varie d'une province et d'un territoire à l'autre ainsi qu'entre les diverses professions. Généralement, les personnes doivent attendre d'être arrivées au pays pour faire reconnaître leurs compétences et recevoir un permis. Un grand nombre de professions recherchées sont réglementées.

1. Les travailleurs en technologie de l'information (TI) comprennent les ingénieurs en informatique, les programmeurs, les analystes des systèmes informatiques, les technologues et techniciens en génie électrique et électronique, les ingénieurs électriciens et électroniciens, les électroniciens d'entretien ainsi que les concepteurs graphistes et les artistes illustrateurs.
2. R. Downie, H. Dryburgh, J. McMullin et G. Ranson, « A profile of information technology employment in Canada », *Workforce Aging in the New Economy (WANE) International Report*, n° 1, 2004, [www.wane.ca/PDF/IR1.pdf](http://www.wane.ca/PDF/IR1.pdf) (site consulté le 16 juin 2004).
3. M.Castells, *The Rise of the Network Society*, Oxford, Blackwell Publishers, 2000.
4. Statistique Canada, *Bulletin de l'analyse en innovation*, produit n° 88-003-XIF au catalogue, vol. 4, n° 3, 2003.
5. R. Habtu, « Travailleurs des technologies de l'information », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, vol. 4, n° 7, 2003.
6. Les médecins et les gestionnaires de la santé comprennent les omnipraticiens et les médecins de famille, les spécialistes ainsi que les gestionnaires de la santé.
7. Les gestionnaires de la santé englobent principalement les professions suivantes : planification, organisation, direction et contrôle de la prestation des services de soins de santé telles que chef du service d'anesthésie, chef du personnel médical, coordonnateur des programmes de soins à domicile, directeur de clinique médicale, directeur des services infirmiers, gestionnaire des services de radiothérapie et directeur des services d'orthophonie. En sont exclus les cadres supérieurs en médecine et en santé qui font partie des autres professions.
8. Les métiers comprennent les forgerons et les monteurs de matrices, les chaudronniers, les briqueteurs-maçons, les ébénistes, les charpentiers-menuisiers, les électriciens, les poseurs de revêtements d'intérieur, les monteurs d'installations au gaz, les vitriers, les calorifugeurs, les monteurs de charpentes métalliques, les peintres et décorateurs, les plâtriers, latteurs et poseurs de systèmes intérieurs, les plombiers, les couvreurs et poseurs de bardeaux, les tôleurs, les tuyauteurs, monteurs d'appareils de chauffage et monteurs de gicleurs, les assembleurs et ajusteurs de plaques et de charpentes métalliques, les carreleurs, ainsi que les soudeurs et les opérateurs de machines connexes.

	Groupe de professions envisagées									
	Total		TI		Médecins et gestionnaires de la santé		Métiers		Tous les autres	
	Nombre d'immigrants déclarants	% de déclarants ayant émigré	Nombre d'immigrants déclarants	% de déclarants ayant émigré	Nombre d'immigrants déclarants	% de déclarants ayant émigré	Nombre d'immigrants déclarants	% de déclarants ayant émigré	Nombre d'immigrants déclarants	% de déclarants ayant émigré
<b>Total</b>	1 100 160	4,3	47 645	6,9	3 160	11,7	15 640	3,0	1 000 725	4,1
<b>Année d'établissement</b>										
1990	113 790	7,0	2 540	10,4	405	18,0	4 160	4,2	104 380	6,8
1991	132 865	5,6	2 380	12,5	445	10,2	3 285	3,2	124 650	5,4
1992	142 740	5,2	2 750	12,7	400	16,5	2 110	3,1	134 640	4,9
1993	143 020	5,1	4 150	12,3	465	15,9	1 605	2,7	133 560	4,7
1994	119 425	5,7	5 000	12,7	310	13,8	1 090	2,8	110 305	5,2
1995	113 910	4,1	6 020	9,3	310	10,5	1 015	1,8	104 275	3,7
1996	117 190	2,8	7 380	5,1	310	5,1	855	1,2	106 315	2,6
1997	118 345	1,7	8 865	2,2	285	5,2	830	1,3	102 580	1,6
1998	98 880	0,8	8 555	1,1	225	2,7	695	1,3	80 005	0,8
<b>Âge</b>										
18 à 24 ans	190 980	3,2	1 890	5,5	--	--	1 730	1,5	186 645	3,2
25 à 34 ans	440 005	4,6	27 560	7,7	1 310	13,2	7 710	3,2	396 830	4,3
35 à 44 ans	278 995	4,8	14 965	6,0	1 365	11,6	4 540	3,0	244 615	4,6
45 à 54 ans	111 840	4,4	3 010	4,5	370	7,9	1 260	3,7	97 565	4,1
55 à 64 ans	72 755	4,3	220	--	95	--	385	--	69 580	4,2
65 ans et plus	5 585	4,3	--	--	--	--	--	--	5 490	4,3
<b>Sexe</b>										
Hommes	558 530	4,5	39 050	6,9	2 060	12,2	15 385	3,0	483 000	4,2
Femmes	541 630	4,1	8 595	6,8	1 100	10,9	255	--	517 725	4,1
<b>Éducation</b>										
0 à 9 ans	197 325	2,5	225	--	--	--	4 675	3,8	185 870	2,4
10 à 12 ans	304 630	3,0	1 470	3,5	--	--	3 715	2,1	290 085	2,9
13 ans et plus	114 830	4,7	2 830	6,3	85	--	955	2,8	108 535	4,7
Certificat de métier	119 640	3,8	3 045	5,1	--	--	4 180	3,0	109 405	3,7
Diplôme non universitaire	90 050	4,5	4 640	5,3	60	--	1 400	2,6	81 385	4,4
Baccalauréat	211 980	6,0	26 355	5,7	1 550	11,9	650	2,9	175 625	6,0
Maîtrise	47 515	10,4	7 400	11,9	855	12,4	60	--	38 035	10,2
Doctorat	14 185	13,3	1 685	14,7	525	12,2	--	--	11 780	13,2
<b>Dernière résidence permanente</b>										
Amérique du Nord	27 435	14,1	830	17,4	135	25,2	230	7,3	25 885	13,9
Europe	220 430	4,6	16 575	6,2	1 125	13,1	8 690	3,8	190 750	4,5
Asie	564 785	4,3	19 600	7,4	705	9,0	1 905	1,0	519 710	4,1
Moyen-Orient	73 060	5,7	4 450	5,7	250	11,2	1 550	2,6	63 260	5,6
Afrique	82 585	2,7	3 730	5,7	765	10,2	580	2,7	75 945	2,4
Caraïbes et Guyane	70 480	0,9	675	3,1	60	--	1 760	0,8	67 650	0,9
Amérique du Sud et										
Amérique centrale	48 930	2,6	1 185	7,4	85	--	700	2,4	46 155	2,4
Océanie, Australie et autres	12 455	6,5	590	11,7	40	--	220	--	11 365	6,1
<b>Compétences en matière de langues officielles</b>										
Anglais seulement	615 145	5,0	33 805	7,4	2 415	12,7	6 705	3,0	557 545	4,8
Français seulement	50 030	4,1	2 870	5,4	155	--	745	5,9	45 480	3,9
Anglais et français	52 235	7,9	5 960	7,9	280	11,8	435	5,6	44 600	7,8
Aucune des deux	381 915	2,8	5 010	2,9	310	9,0	7 755	2,5	353 025	2,7
<b>Catégorie d'immigrants<sup>1</sup></b>										
Famille	399 495	2,2	2 390	5,2	685	8,4	4 385	1,5	389 495	2,2
Gens d'affaires	40 995	9,7	640	10,9	--	--	240	7,9	20 365	9,5
Travailleurs qualifiés	188 985	6,6	32 735	7,2	1 235	13,8	2 900	5,1	151 910	6,4
Autres personnes de la catégorie économique	243 600	7,6	9 360	6,6	815	11,3	3 155	5,8	221 645	7,8
Réfugiés	187 710	1,0	2 475	3,6	380	12,4	4 905	1,0	178 455	0,9
Autre	38 515	5,1	--	--	--	--	--	--	38 060	5,2

1. On dénombre 860 déclarants dont la catégorie d'immigrants est « inconnue ». Ces cas ne sont pas inclus dans les comptes de la catégorie d'immigrants.

-- Trop peu de cas à signaler.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur les immigrants.

en vue d'y occuper une profession recherchée comme celle en TI, comme médecins et gestionnaires de la santé ou comme travailleurs de métiers. Leurs expériences sur le marché du travail sont examinées à partir du moment où ils produisent une déclaration de revenus jusqu'à l'an 2000. Le nombre d'immigrants en demande qui finissent par quitter le pays est estimé en fonction des renseignements contenus dans les déclarations de revenus. Les raisons pour lesquelles ils ont décidé de quitter le Canada sont explorées selon des caractéristiques démographiques des immigrants, les ressources qu'ils ont apportées avec eux au Canada et leurs expériences vécues au pays.

### Seul un petit pourcentage d'immigrants émigre

La décision d'immigrer en est une qui change la vie et, dans certains cas, elle ne donne pas les résultats escomptés. Certains immigrants peuvent décider pour toutes sortes de raisons de retourner dans leur pays d'origine ou bien de se diriger vers d'autres pays. Lorsque les immigrants en demande émigrent ailleurs, il y a une perte réelle de compétences recherchées au Canada.

Selon la BDIM, 4,3 % de tous les immigrants arrivés pendant la période visée et qui ont produit des déclarations de revenus pendant les années 1990 avaient déjà émigré avant l'an 2000.

### Le taux d'émigration était plus élevé chez les immigrants médecins, gestionnaires de la santé et travailleurs en TI

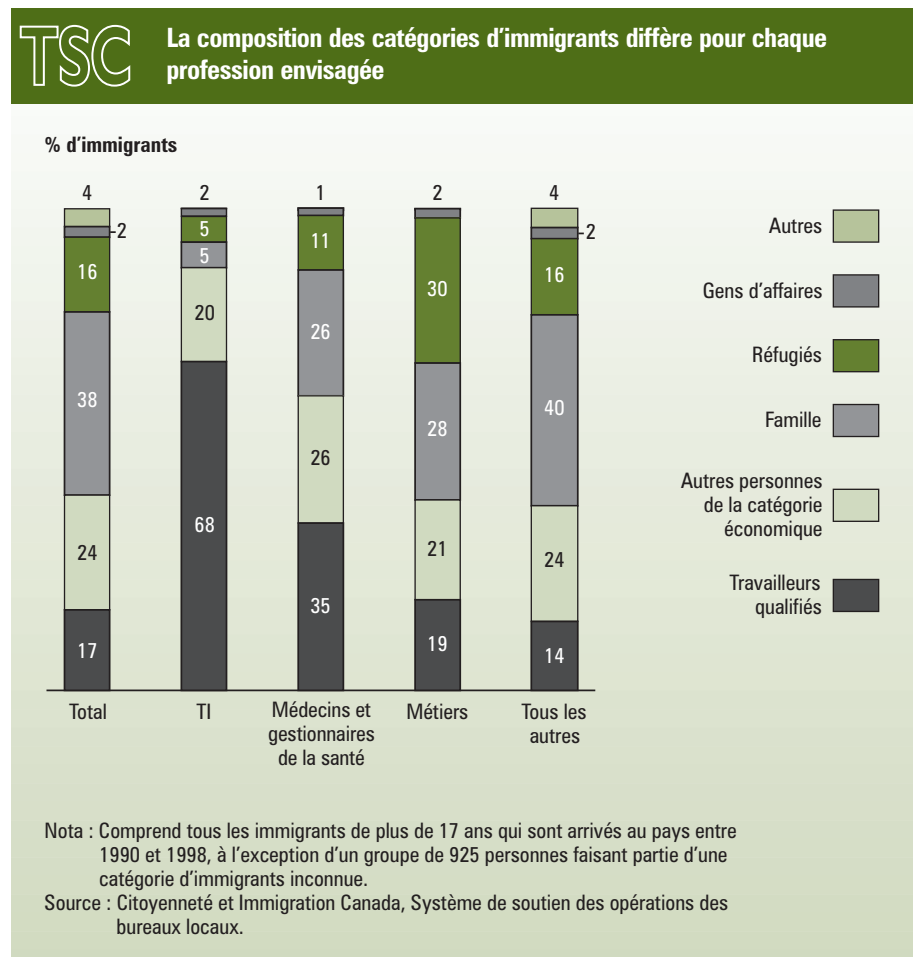
Les immigrants médecins et gestionnaires de la santé étaient les immigrants dont les compétences étaient le plus en demande, et aussi, les plus susceptibles d'émigrer (11,7 %), suivis des travailleurs en TI (6,9 %). Les immigrants qui ne faisaient pas partie de l'un des trois groupes de professions

recherchées étaient moins susceptibles d'émigrer (4,1 %). Du côté des immigrants ayant l'intention de travailler dans les métiers, ceux-ci avaient encore moins tendance à émigrer, un taux d'émigration de seulement 3,0 % ayant été enregistré chez ce groupe. Ces différences entre les groupes de professions recherchées supposent que d'autres caractéristiques d'immigrants dont les compétences étaient le plus en demande peuvent influencer sur la décision d'émigrer ou non.

Les travailleurs de métiers ont un niveau d'instruction et des compétences en matière de langues officielles bien différents de ceux des travailleurs en TI ou des médecins et des gestionnaires de la santé. D'une part, les travailleurs en TI ainsi que les médecins et les gestionnaires de la santé avaient un niveau d'instruction élevé et parlaient principalement

l'anglais. D'autre part, les travailleurs de métiers possédaient le plus souvent des certificats dans leur métier ou un diplôme d'études secondaires ou moins, et presque la moitié de ceux-ci ne pouvaient parler ni l'une ni l'autre des langues officielles du Canada. Même si les trois groupes de professions recherchées étaient surtout composés d'hommes, le nombre d'hommes du groupe des métiers surpassait grandement celui des autres groupes, étant composé à 98 % d'hommes.

Parmi tous les groupes de professions, les immigrants arrivés en 1990 étaient plus susceptibles d'avoir émigré avant 2000 que ceux arrivés en 1995. Cette tendance peut refléter le fait que les immigrants établis depuis une plus longue période avaient eu plus de temps que les immigrants arrivés plus récemment d'évaluer leur





situation et de décider s'ils voulaient quitter le Canada.

### Les immigrants de la composante économique étaient davantage portés à émigrer

Les immigrants arrivés au Canada pendant les années 1990 devaient répondre à certains critères pour être admis dans la classe de travailleurs qualifiés. Le système de points utilisé pour les travailleurs qualifiés accordait des points pour le niveau d'instruction, la connaissance des langues officielles et les compétences professionnelles, et exigeait que les immigrants disposent de fonds pour s'établir au Canada. De même, pour obtenir le statut d'immigrant reçu au pays, les gens d'affaires immigrants — entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes — devaient posséder une grande expérience du milieu des affaires et avoir apporté avec eux des sommes importantes.

Un grand nombre d'immigrants ayant l'intention de travailler dans le secteur de la TI, dans les métiers ou dans les professions du domaine de la santé

sont arrivés au pays comme travailleurs immigrants qualifiés. Cependant, un grand nombre d'autres immigrants sont entrés au pays en tant que familles ou réfugiés ou faisant partie d'une autre catégorie économique avec l'intention de travailler dans ces professions recherchées. Fait à noter, environ 30 % des travailleurs qualifiés venus au Canada entre 1990 et 1998 sont entrés au pays comme réfugiés, et 28 % comme immigrants de la catégorie familiale. Seul le cinquième des travailleurs de métiers immigrants sont arrivés ici comme travailleurs qualifiés, comparativement aux deux tiers des travailleurs en TI et au tiers des médecins et des gestionnaires de la santé<sup>7,8</sup>.

Les travailleurs qualifiés et les gens d'affaires immigrants étaient les plus portés à émigrer. Il en est ainsi pour chacun des groupes de professions recherchées. En examinant le niveau d'instruction et les compétences langagières des immigrants, on peut constater qu'il existe bel et bien un rapport entre le niveau d'habiletés élevé et l'émigration. Les immigrants qui avaient un niveau d'instruction élevé et parlaient

l'une des langues officielles étaient plus portés à émigrer que les autres. Par exemple, étant donné que les travailleurs de métiers n'avaient souvent pas de diplôme universitaire, ils étaient aussi moins enclins à émigrer que les travailleurs en TI, les médecins et les gestionnaires de la santé.

### Les immigrants des États-Unis étaient plus susceptibles d'émigrer

Les immigrants dont leur dernière résidence était aux États-Unis étaient davantage susceptibles d'émigrer que les immigrants provenant d'autres régions du monde. Cette tendance était également vraie, tant dans les

7. Ce paragraphe touche tous les immigrants de plus de 17 ans qui sont venus au Canada entre 1990 et 1998, y compris les non-déclarants.

8. Avant 2002, les médecins n'étaient pas autorisés à entrer au Canada sous la catégorie des travailleurs qualifiés. Cependant, ils pouvaient faire leur demande d'immigration selon la catégorie du travail considéré, par exemple comme technologue médical ou toute autre profession du domaine de la science.



## Les immigrants faisant partie des groupes de professions recherchées ayant trouvé un emploi rapidement sont plus susceptibles d'émigrer

	Groupe de professions envisagées				
	Total	TI	Médecins et gestionnaires de la santé	Métiers	Tous les autres
Nombre total de déclarants	1 100 160	47 645	3 160	15 640	1 000 725
	% d'immigrants déclarants ayant émigré				
Total	4,3	6,9	11,7	3,0	4,1
Ont trouvé un emploi rapidement <sup>1</sup>	4,1	7,1	13,4	3,2	3,9
Ont reçu des prestations d'aide sociale	1,3	4,2	8,0	1,7	1,2
Ont reçu des prestations d'assurance-emploi	2,4	6,2	8,8	2,4	2,2
Revenus d'emploi stable <sup>2</sup>	1,8	5,1	4,5	0,9	1,6

1. Production d'une déclaration de revenus comportant un revenu d'emploi ou un revenu provenant d'un travail autonome dans la première année suivant l'arrivée au pays.

2. Production annuelle d'une déclaration de revenus comportant un revenu d'emploi ou un revenu provenant d'un travail autonome après la première déclaration de revenus, et ce, jusqu'en 1998.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur les immigrants.

groupes de professions recherchées que dans les autres groupes de professions. Les immigrants qui s'étaient installés plus récemment en Océanie, en Australie et ailleurs étaient au deuxième rang des personnes qui étaient les plus susceptibles d'émigrer, peu importe le groupe de professions.

### **Les immigrants faisant partie des groupes de professions recherchées ayant trouvé un emploi rapidement étaient plus susceptibles d'émigrer**

Les immigrants en demande qui ont trouvé un emploi rapidement<sup>9</sup> étaient plus susceptibles d'émigrer que la moyenne des personnes faisant partie de leur groupe de professions. Par contre, parmi les immigrants d'autres groupes de professions, ceux qui ont trouvé un emploi rapidement étaient moins portés à émigrer que ceux qui n'ont pas trouvé d'emploi. Cette tendance suggère que le fait de trouver un emploi rapidement constitue une raison valable pour rester au Canada pour les immigrants, mais cette raison n'était pas suffisante pour les immigrants faisant partie des groupes de professions recherchées.

Peu importe le groupe de professions, les immigrants qui reçoivent de l'aide sociale ou de l'assurance-emploi étaient moins susceptibles d'émigrer. En général, les travailleurs de métiers étaient plus susceptibles de recevoir de l'aide sociale ou des prestations d'assurance-emploi que les travailleurs en TI, les médecins et les gestionnaires de la santé ainsi que les travailleurs d'autres groupes de professions. Plus de la moitié des immigrants de la catégorie des travailleurs de métiers ont reçu des prestations d'assurance-emploi et environ le tiers ont reçu de l'aide sociale à un moment donné, ce qui pourrait expliquer en partie pourquoi ils étaient proportionnellement moins nombreux à émigrer que les immigrants qui prévoyaient occuper un poste dans les autres professions recherchées.

Puisqu'un déménagement dans un autre pays est souvent coûteux, les immigrants qui ont reçu de l'aide sociale ou des prestations d'assurance-emploi peuvent être moins susceptibles d'avoir les ressources financières nécessaires pour un autre déménagement international.

### **L'émigration des travailleurs en TI ainsi que des médecins et des gestionnaires de la santé était moins importante parmi les personnes dont le revenu était stable**

Les travailleurs en TI étaient plus susceptibles que les membres des autres groupes de professions d'avoir obtenu un emploi stable. Par contre, les travailleurs de métiers étaient beaucoup moins susceptibles d'avoir obtenu un emploi stable, ce que révèlent également les pourcentages plus élevés de personnes ayant reçu des prestations d'assurance-emploi ou d'aide sociale.

Pour tous les groupes de professions, le fait d'obtenir un emploi stable est clairement un facteur influant sur la décision d'émigrer ou de ne pas émigrer. Dans tous les groupes, un plus faible pourcentage de personnes ayant un emploi stable ont émigré. Même si les travailleurs de métiers étaient moins susceptibles d'avoir un emploi stable et qu'ils étaient moins portés à émigrer que les travailleurs des autres professions recherchées, ceux qui avaient un emploi stable étaient encore proportionnellement moins nombreux à émigrer que ceux qui n'avaient pas d'emploi stable.

### **Résumé**

Le Canada a attiré des immigrants des groupes de professions recherchées entre 1990 et 1998, et seulement un faible pourcentage de ces immigrants ont décidé d'émigrer. Les immigrants ayant l'intention de travailler dans les métiers étaient enclins à demeurer au Canada, tandis que les autres immigrants ayant l'intention de travailler

comme médecins, gestionnaires de la santé et dans le secteur de la TI étaient plus susceptibles d'émigrer. Parmi le petit nombre de personnes qui ont émigré, la décision semble être liée au manque relatif d'emploi stable et à l'obtention de ressources permettant un nouveau déménagement. Il y avait également un lien entre le fait d'avoir un niveau élevé de ressources (compétences et éducation) et l'émigration, ceux étant qualifiés et très instruits étaient plus susceptibles d'émigrer. Ceux qui avaient l'intention de travailler comme médecins et gestionnaires de la santé, ainsi que les travailleurs en TI, ont été reçus au Canada à titre de travailleurs qualifiés ou d'autres catégories d'immigrants de la composante économique. Il s'agit des deux classes d'immigrants qui exigent des niveaux élevés de ressources et qui sont les plus susceptibles d'émigrer. En comparaison, une grande proportion de travailleurs de métiers ont été reçus à titre de réfugiés, la classe d'immigrants qui sont moins portés à émigrer.

---

9. La définition suivante est utilisée à titre d'indicateur pour définir une personne qui a trouvé un emploi rapidement : « Personne ayant produit une déclaration de revenus indiquant ses revenus d'emploi ou ses revenus de travail autonome au cours de l'année suivant son établissement ».

---

**TSC**

**Heather Dryburgh** est analyste principale et **Jason Hamel** est spécialiste du domaine à la Division de la statistique sociale, du logement et des familles de Statistique Canada.

# Promotion de 2000 : prêts étudiants

par Mary Allen et Chantal Vaillancourt

Le présent article est une adaptation d'une section du document de recherche intitulé *Promotion de 2000 : profil des diplômés du postsecondaire et endettement des étudiants*, série Éducation, compétences et apprentissage, produit n° 81-595-MIF2004016 au catalogue de Statistique Canada, 2004, n° 16, offert gratuitement sur le site Web de Statistique Canada : [www.statcan.ca/francais/IPS/Data/81-595-MIF2004016.htm](http://www.statcan.ca/francais/IPS/Data/81-595-MIF2004016.htm).

**L**es étudiants financent leurs études de diverses façons, notamment par le revenu d'emploi, l'épargne, le soutien financier de la famille, les bourses d'études ainsi que les prêts contractés auprès de sources publiques et privées. Même si les prêts étudiants ne constituent pas la source d'aide financière la plus fréquemment déclarée par les étudiants de niveau postsecondaire, ils demeurent néanmoins une importante source de financement pour ceux qui doivent emprunter<sup>1</sup>.

## Environ la moitié des diplômés de collèges et des bacheliers quittent l'école avec une dette d'études

Au moment de la remise des diplômes en 2000, à peu près la moitié des diplômés de collèges et des bacheliers avaient une forme quelconque de dettes d'études, la plupart de ces diplômés ayant contracté un prêt

étudiant du gouvernement. Les programmes de prêts étudiants du gouvernement constituaient la principale source d'emprunts : 45 % des bacheliers et 41 % des diplômés de collèges avaient contracté une dette avec le gouvernement à la fin de leurs études.

Toutefois, parmi les diplômés de collèges et les bacheliers, près de 1 sur 5 avait emprunté auprès d'autres sources pour financer ses études, alors que 33 % avaient contracté des prêts étudiants avec le gouvernement, 8 % devaient de l'argent à des sources non gouvernementales et 8 % devaient rembourser à la fois le gouvernement et les sources privées. Les bacheliers étaient plus susceptibles de faire appel aux deux sources de financement. Tandis que 34 % des étudiants avaient seulement un prêt du gouvernement

et que 8 % n'avaient que des prêts étudiants non gouvernementaux, 11 % étaient en dette avec les deux sources.

En moyenne, les sommes dues aux sources non gouvernementales étaient généralement moindres que les prêts consentis par le gouvernement. Cependant, dans le cas des diplômés qui étaient en dette avec les deux sources, la dette combinée était nettement plus importante que chez les étudiants qui ne devaient rembourser qu'une seule source.

## En moyenne, les diplômés de la promotion de 2000 devaient plus d'argent que ceux de la promotion de 1995

Le reste du présent article porte principalement sur les prêts d'études consentis par le gouvernement. Dans

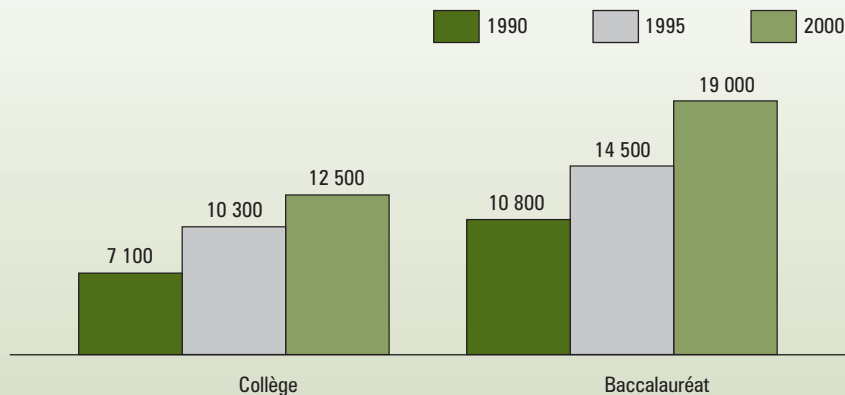
1. Selon l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires de 2002, 26 % des jeunes étudiants de niveau postsecondaire (de 18 à 24 ans) ont eu recours à des prêts étudiants du gouvernement pour financer leur année scolaire en cours. Cependant, le montant médian emprunté était de 5 000 \$, ce qui représente une somme considérable si on la compare au coût habituel de scolarité (11 200 \$ pour les étudiants universitaires et 9 330 \$ pour les étudiants de collèges). L. Barr-Telford, F. Cartwright, S. Prasil et K. Shimmons, « Accès, persévérance et financement : premiers résultats de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires (EPEP) », *Éducation, compétences et apprentissage — Documents de recherche*, produit n° 81-595-MIF2003007 au catalogue de Statistique Canada, n° 7, 2003.

## TSC Ce qu'il faut savoir sur la présente étude

Dans le présent article, on utilise des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés de 2002 (promotion de 2000) pour analyser la gestion des prêts étudiants. L'enquête comprend des étudiants qui ont satisfait aux exigences en vue d'obtenir — ou ayant obtenu — un diplôme ou un certificat d'un programme collégial ou de baccalauréat (y compris les programmes professionnels tels que la médecine et le droit) en 2000. Les données sur les diplômés de programmes de maîtrise ou de doctorat sont disponibles mais n'ont pas été utilisées dans l'article. La présente analyse traite principalement des diplômés qui avaient obtenu des prêts étudiants du gouvernement et de leur endettement à la fin de leurs études et deux ans après, en 2002. Les données se rapportant aux diplômés de 2000 se limitent aux diplômés qui n'ont pas poursuivi leurs études dans les deux ans suivant la fin de leurs études. La comparaison des diplômés de 1990, de 1995 et de 2000 comprend un groupe de diplômés un peu différent, qui inclut les personnes qui n'avaient pas terminé d'autres études deux ans après leur graduation. Ce groupe comprend les diplômés qui ont poursuivi des études mais qui ne les ont pas terminées.

## TSC À la fin des études, l'endettement moyen constitué de prêts étudiants consentis par le gouvernement est à la hausse

Dette moyenne à la fin des études (en dollars constants de 2000)



Nota : Comprend les diplômés qui n'ont pas poursuivi d'autres études dans les deux ans suivant la fin de leurs études.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des diplômés (promotions de 1990, 1995 et 2000).

le cas de la promotion de 1995 et de celle de 2000, un peu plus de 40 % des diplômés de collèges et des bacheliers étaient en dette avec le gouvernement, dans le cadre des programmes de prêts étudiants, au moment de

l'obtention de leur diplôme. Par contre, les diplômés de 2000 devaient des sommes nettement plus élevées que ceux de la promotion de 1995, dont les diplômés avaient des dettes plus importantes que ceux de 1990<sup>2</sup>.

En moyenne, les emprunteurs chez les bacheliers de la promotion de 2000 devaient 30 % de plus que les bacheliers de la promotion de 1995. L'endettement moyen des diplômés de collèges était 21 % supérieur à celui de la promotion de 1995.

### Un emprunteur sur cinq avait remboursé ses prêts étudiants consentis par le gouvernement avant la fin de 2002

En général, les étudiants doivent commencer à rembourser leurs prêts six mois après avoir terminé leurs études. Compte tenu de l'endettement à la hausse chez les étudiants, on a largement discuté du niveau d'endettement et de la gestion du remboursement.

La capacité de rembourser la dette relève d'un certain nombre de facteurs, dont le montant de la dette, l'emploi, le revenu, les taux d'intérêt et la situation personnelle. Par conséquent, il n'est pas étonnant de constater que les diplômés qui ont été en mesure de rembourser leur dette d'études dans les deux premières années suivant la fin de leurs études étaient avantagés sur plusieurs de ces aspects. En fait, environ 1 diplômé sur 5 ayant contracté des prêts étudiants avec le gouvernement avait remboursé la totalité de sa dette deux ans après la fin de ses études. Les diplômés qui devaient encore de l'argent deux

2. Afin de pouvoir comparer la promotion de 1990 et celle de 1995, les prêts étudiants moyens sont calculés pour les diplômés qui n'ont pas poursuivi leurs études. Ce groupe diffère de la population dont traite le reste de l'article, étant donné que les diplômés qui ont poursuivi leurs études sans les terminer sont inclus dans la comparaison des cohortes de promotions, mais sont exclus dans la présentation des autres résultats de la promotion de 2000. Toutes les comparaisons sont faites en dollars constants de 2000. Les renseignements sur les dettes envers les autres sources au moment de l'obtention du diplôme ne sont pas disponibles pour les diplômés de 1995.

ans après avoir quitté l'école n'avaient remboursé que le quart de leur dette, approximativement.

Il n'est donc pas étonnant que les diplômés ayant de petits prêts soient plus susceptibles que ceux qui avaient contracté de gros prêts d'avoir remboursé leur dette au complet deux ans plus tard. En plus d'avoir une dette moins élevée au départ, les diplômés de

la promotion de 2000 qui ont été en mesure de rembourser intégralement leur prêt avant la fin de 2002 avaient un revenu beaucoup plus élevé que ceux qui étaient encore endettés deux ans après avoir quitté l'école. En moyenne, le revenu personnel des diplômés qui avaient remboursé la totalité de leur dette était 13 % plus élevé pour les bacheliers (4 000 \$) et 24 % plus élevé

pour les diplômés collégiaux (6 000 \$) que chez les diplômés qui n'avaient pas remboursé leur prêt en entier.

Les diplômés des collèges qui avaient remboursé la totalité de leur dette d'études étaient plus susceptibles d'avoir un emploi que ceux qui n'avaient pas tout remboursé. Quant aux diplômés au niveau du baccalauréat, il n'y avait aucun écart entre le

## TSC Le ratio du service de la dette mesure le fardeau de la dette

Le montant d'une dette est un facteur important dans la gestion de celle-ci, mais le lien entre le revenu et les paiements est tout aussi important en tant que mesure de la capacité d'une personne à pouvoir rembourser sa dette. Le ratio du service de la dette est le ratio des paiements de la dette en 2000, exprimé en pourcentage du revenu personnel en 2001. Ce ratio mesure le niveau du fardeau de la dette d'une personne et est un indicateur approximatif de sa capacité de faire des paiements. Dans certains cas, le ratio peut être élevé parce que les paiements sont élevés ou parce que le revenu de la personne est faible.

Pour mettre ces valeurs en contexte, il y a une foule de mesures semblables que les créanciers (y compris les programmes de prêts étudiants) utilisent pour déterminer si une dette représente un fardeau pour une personne. Par exemple, des études américaines sur le fardeau de la dette des étudiants utilisent souvent un repère de ratio du service de la dette de 8 % comme seuil au-dessus duquel une dette étudiante devient difficile à gérer<sup>1</sup>.

Au Canada, les ratios du service de la dette du programme d'exemption de paiements d'intérêts du Programme canadien de prêts aux étudiants varient en fonction du montant des mensualités, du revenu du ménage et de la taille de la famille. Pour être admissible à une exemption des intérêts, l'emprunteur peut faire changer les modalités de paiement pour avoir une période d'amortissement de 15 ans.

Pour ce qui est des diplômés ayant encore une dette deux ans après avoir obtenu leur diplôme, les ratios

médians du service de la dette étaient de 6 % pour les diplômés de collèges et de 8 % pour les bacheliers. Bien que ces valeurs ne dépassent pas le seuil du 8 % utilisé dans un grand nombre d'études américaines, il existe beaucoup de diplômés ayant des ratios du service de la dette élevés. En fait, au niveau collégial, le quart de ces diplômés avaient des ratios du service de la dette de 10 % ou plus, tandis que le quart des bacheliers avaient des ratios dépassant les 13 %.

Cependant, il se peut que dans le présent article, les ratios du service de la dette ne donnent pas, à eux seuls, une idée du fardeau de la dette. Dans certains cas, le paiement minimal exigé pour le service de la dette peut représenter une proportion assez élevée du revenu de l'emprunteur. Dans d'autres cas, il se peut que les emprunteurs décident de faire des paiements forfaitaires ou des paiements plus élevés que le montant minimal afin de rembourser leur dette plus rapidement. Il serait nécessaire de mener d'autres études pour bien comprendre comment les diplômés gèrent leur dette étudiante.

1. National Association of Student Financial Aid Administrators (NASFAA). *Federal Student Loan Debt Burdens for Most Borrowers Remain Stable*, le 7 mars 2003. Le communiqué se trouve à l'adresse suivante : [www.NASFAA.org/publications/2003/rnnedrc030703.html](http://www.NASFAA.org/publications/2003/rnnedrc030703.html); P.M. Scherschel, « Student debt levels continue to rise: Stafford indebtedness: 1999 update », *USA Group Foundation New Agenda Series*, vol. 2, n° 3, juin 2000. [www.luminafoundation.org/publications/debtburden.pdf](http://www.luminafoundation.org/publications/debtburden.pdf) (site consulté le 6 mai 2004); S. Choy, *Debt Burden Four Years after College*, National Center for Education Statistics, Washington (D.C.), 2000.



taux d'emploi de ceux qui avaient remboursé leur prêt en entier et de ceux qui devaient toujours de l'argent. Les circonstances et les responsabilités familiales peuvent également avoir une incidence sur la capacité des diplômés à rembourser leur dette rapidement. Les diplômés des collèges s'étant acquittés de leur dette avant la fin de 2002 étaient moins susceptibles d'être mariés que ceux qui devaient toujours de l'argent, tandis que les diplômés de collèges et ceux qui avaient obtenu un baccalauréat étaient moins susceptibles d'avoir des enfants à charge, s'ils avaient fini de rembourser leur prêt, que ceux qui étaient toujours endettés.

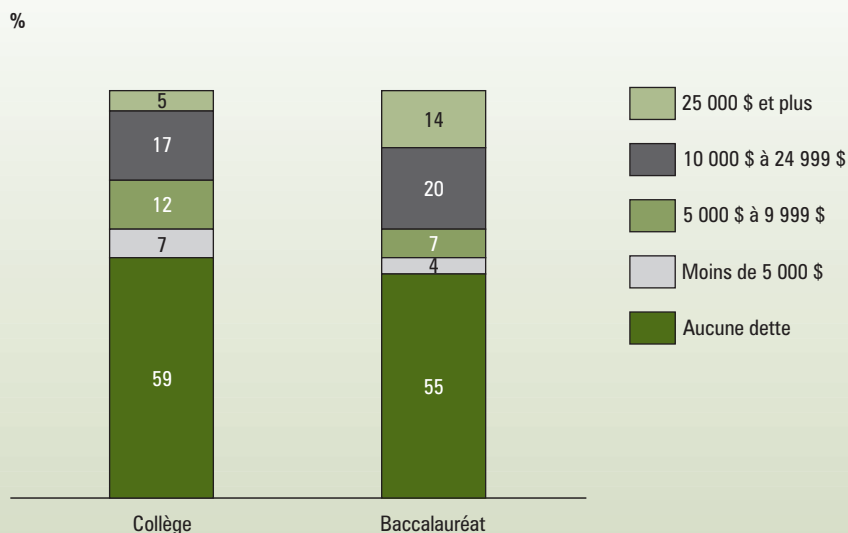
### Deux ans après la fin de leurs études, les diplômés avaient remboursé au gouvernement environ le quart de leurs prêts étudiants

Deux ans après la fin de leurs études, environ le tiers de tous les diplômés de collèges et des bacheliers qui n'avaient pas poursuivi leurs études avaient encore une dette envers les programmes de prêts étudiants du gouvernement. En moyenne, ces diplômés avaient remboursé environ le quart de leur dette d'études au gouvernement : les bacheliers devaient toujours 16 300 \$, tandis que les diplômés de collèges devaient 10 300 \$.

Les diplômés qui remboursaient encore leurs prêts étudiants avaient un niveau d'endettement supérieur et ils étaient plus susceptibles d'avoir des dettes élevées que ceux qui avaient remboursé la totalité de leurs prêts étudiants avant la fin de 2002. En fait, les bacheliers qui étaient encore endettés avaient, en moyenne, une dette initiale de 8 000 \$ supérieure à celle des bacheliers qui avaient remboursé tous leurs prêts étudiants. Les diplômés de collèges qui devaient toujours de l'argent avaient, au départ, une dette deux fois plus importante que ceux qui avaient remboursé la totalité de leurs prêts (6 000 \$ de plus).

TSC

## Un bachelier sur sept devait 25 000 \$ ou plus au gouvernement à la fin de ses études



Nota : Sont exclus les diplômés qui ont poursuivi d'autres études après l'obtention de leur diplôme.  
Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des diplômés, 2002.

TSC

## Dettes des médecins

Les programmes de médecine comportent la plus grande proportion de diplômés ayant des prêts étudiants et la plus forte moyenne de dette étudiante à tous les niveaux de scolarité. Au moment de la collation des grades, 80 % des diplômés en médecine (doctorat en médecine)<sup>1</sup> n'ayant pas poursuivi d'autres études avaient en moyenne une dette étudiante de 38 200 \$. Les trois quarts des diplômés en médecine devaient plus de 25 000 \$. Le montant de ces dettes est attribuable en partie à des frais de scolarité plus élevés pour les programmes de médecine et à des périodes d'études plus longues que dans le cas d'un programme de baccalauréat ordinaire.

Cependant, les diplômés en médecine qui n'avaient pas poursuivi d'autres études ont payé leurs dettes plus rapidement que les autres bacheliers. Malgré le montant des dettes des diplômés en médecine, plus du quart (26 %) de ceux-ci avaient remboursé leur dette au complet dans les deux ans suivant la fin de leurs études, comparativement à 22 % de tous les bacheliers. En moyenne, les diplômés en médecine avaient remboursé 40 % de leur dette dans les deux ans suivant la fin de leurs études, comparativement à 35 % de tous les bacheliers.

1. Les diplômés qui ont obtenu un doctorat en médecine détiennent un premier grade professionnel et, dans le présent article, sont compris dans la catégorie des bacheliers.

Il se peut que, en raison des niveaux d'endettement plus élevés, les diplômés encore endettés en 2002 aient été plus susceptibles de déclarer avoir des difficultés à rembourser leurs prêts. Parmi ceux qui devaient toujours un montant, 28 % des bacheliers et 34 % des diplômés de collèges ont déclaré avoir des difficultés à rembourser leur dette, comparativement à seulement 9 % des bacheliers et à 9 % des diplômés de collèges qui avaient remboursé la totalité de leurs prêts avant la fin de 2002.

### Un titulaire de baccalauréat sur sept devait 25 000 \$ ou plus en prêts étudiants consentis par le gouvernement à la fin de ses études

Le montant de la dette étudiante envers le gouvernement à la fin des études variait grandement. Certains étudiants avaient accumulé des dettes importantes, tandis que d'autres n'avaient que peu de dettes, qu'ils pouvaient rembourser rapidement après la fin de leurs études.

Les bacheliers étaient les plus susceptibles de quitter l'école avec des dettes d'études élevées, soit de 25 000 \$ ou plus. Parmi les bacheliers qui n'avaient pas poursuivi leurs études, 14 % devaient 25 000 \$ ou plus à la fin de leurs études. Même si ces diplômés étaient plus susceptibles d'avoir un emploi et qu'ils disposaient d'un revenu supérieur à celui des diplômés qui n'avaient contracté que des petites dettes, leurs ratios du service de la dette étaient plus élevés (ratio médian de 11 %), et 38 % d'entre eux déclaraient avoir des difficultés à rembourser leurs prêts.

Près de la moitié des diplômés des collèges devaient moins de 10 000 \$. Un petit nombre de ces diplômés, soit environ 5 %, ont quitté l'école avec des dettes élevées, soit de 25 000 \$ ou plus. Près de 60 % de ces diplômés ont déclaré avoir des difficultés à rembourser leur dette et la moitié d'entre

eux avaient un ratio du service de la dette de 10 % ou plus. Les diplômés de collèges ayant des dettes élevées avaient tendance à être plus âgés et ils étaient plus susceptibles d'être mariés et d'avoir des enfants que les diplômés ayant des dettes moins importantes.

### Résumé

Environ la moitié des diplômés de collèges et des bacheliers de la promotion de 2000 étaient endettés lorsqu'ils ont terminé leurs études. Un peu plus de 40 % des diplômés ont contracté une dette auprès des programmes de prêts étudiants du gouvernement, et la proportion était semblable pour la promotion de 1995. La moyenne de l'endettement était toutefois nettement plus élevée que chez les diplômés de collèges et les bacheliers de la promotion de 1995.

Deux ans après la fin de ses études, environ 1 diplômé sur 5 de la promotion de 2000 avait remboursé au gouvernement la totalité de ses prêts étudiants. Il n'est donc pas étonnant de constater que les diplômés qui y sont parvenus avaient, dès le départ, une dette inférieure à la moyenne et qu'ils bénéficiaient d'un revenu plus élevé que les diplômés qui étaient encore endettés en 2002.

Une proportion faible mais notable de diplômés ont terminé leurs études avec une dette d'études élevée. Malgré leurs revenus supérieurs à la moyenne, ils étaient plus susceptibles de déclarer avoir des difficultés à rembourser leurs prêts.



**Mary Allen**, analyste principale, et **Chantal Vaillancourt**, analyste, sont toutes deux du Centre de la statistique de l'éducation à Statistique Canada.

## Vous désirez de plus amples renseignements sur Statistique Canada?

COMMUNIQUEZ AVEC NOTRE SERVICE NATIONAL DE RENSEIGNEMENTS :

**1 800 263-1136**

Pour commander des publications,  
**SERVICE NATIONAL DE COMMANDES** : 1 800 267-6677  
**INTERNET** : [order@statcan.ca](mailto:order@statcan.ca)  
**SERVICE NATIONAL ATS** : 1 800 363-7629

STATISTIQUE CANADA MET À VOTRE DISPOSITION SES HUIT CENTRES DE CONSULTATION RÉGIONAUX :

### Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard

Halifax (N.-É.) : (902) 426-5331  
 Télécopieur : (902) 426-9538

### Québec et Nunavut

Montréal (Qc) : (514) 283-5725  
 Télécopieur : (514) 283-9350

### Ontario

Toronto (Ont.) : (416) 973-6586  
 Télécopieur : (416) 973-7475

### Manitoba

Winnipeg (Man.) : (204) 983-4020  
 Télécopieur : (204) 983-7543

### Saskatchewan

Regina (Sask.) : (306) 780-5405  
 Télécopieur : (306) 780-5403

### Alberta et Territoires du Nord-Ouest

Edmonton (Alb.) : (780) 495-3027  
 Télécopieur : (780) 495-5318

### Colombie-Britannique et Yukon

Vancouver (C.-B.) : (604) 666-3691  
 Télécopieur : (604) 666-4863

### Région de la capitale nationale

(613) 951-8116  
 Télécopieur : (613) 951-0581

### NORMES DE SERVICE AU PUBLIC

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.

## Vous déménagez?

N'oubliez pas de nous le faire savoir. Veuillez nous faire parvenir le nom de l'abonné, l'ancienne adresse, la nouvelle adresse, le numéro de téléphone et le numéro de référence du client à :

**Statistique Canada**  
 Division de la diffusion  
 Gestion de la circulation  
 Immeuble R.-H.-Coats, section 9-K  
 120, avenue Parkdale  
 Ottawa (Ontario)  
 K1A 0T6

ou par téléphone au (613) 951-7277 ou au 1 800 700-1033; ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou au 1 800 889-9734; ou par Internet à [infostats@statcan.ca](mailto:infostats@statcan.ca).

*Veuillez nous aviser six semaines à l'avance pour éviter toute interruption de la livraison.*



## Nouvelle baisse du taux brut de natalité

En 2002, le taux brut de natalité au Canada (le nombre de naissances vivantes pour 1 000 habitants) a atteint un creux sans précédent à la suite d'une autre baisse du nombre de naissances vivantes. Le taux brut de natalité a chuté à 10,5 naissances vivantes pour 1 000 habitants, c'est-à-dire la valeur la plus faible depuis 1921, année où l'on a commencé à produire les statistiques de l'état civil à l'échelon national. Au cours des 10 dernières années seulement, le taux a baissé de 25,4 %. Au total, 328 802 bébés sont nés en 2002, en baisse de 1,5 % par rapport à l'année précédente.

Il y a 20 ans, la majorité des naissances vivantes au Canada étaient attribuables aux mères de 20 à 29 ans. En 2002, seulement 48 % des naissances étaient le fait de mères appartenant à ce groupe d'âge.

**Naissances,**  
produit n° 84F0210XIF  
au catalogue.



## Avortements provoqués

En 2001, 106 418 Canadiennes ont subi un avortement, ce qui représente une faible hausse (1 %) par rapport à 105 427 en 2000. En outre, le taux d'avortements a augmenté légèrement, passant de 15,4 pour 1 000 femmes en 2000 à 15,6 pour 1 000 femmes en 2001.

**Statistiques sur les avortements provoqués,**  
produit n° 82-223-XIF  
au catalogue.



## Infractions liées aux drogues

Le taux d'infractions liées aux drogues déclarées par la police a augmenté d'environ 42 % depuis le début des années 1990. Il se situe maintenant à son niveau le plus élevé en 20 ans. En 2002, le cannabis était la

cause de 3 infractions sur 4 liées aux drogues, dont environ 72 % concernaient la possession simple.

Le taux global d'infractions liées aux drogues suit une tendance à la hausse depuis 1993 en raison de l'augmentation des infractions pour possession, production et importation de cannabis. Le taux d'infractions liées au cannabis s'est accru d'environ 80 % entre 1992 et 2002. Cette hausse est en grande partie attribuable à la montée des infractions pour possession de cannabis. Le nombre d'infractions ayant rapport au trafic de cannabis a diminué au cours de la même période.

« *Tendances des infractions relatives aux drogues et rôle de l'alcool et des drogues dans la perpétration d'infractions* »,

**Juristat**  
vol. 24, n° 1,  
produit n° 85-002-XIF  
au catalogue.



## La santé des adolescents

Les adolescents des régions septentrionales du Canada, surtout les filles, sont plus susceptibles d'avoir une perception moins favorable de leur état de santé que celles habitant dans les grandes régions métropolitaines. Seulement 17 % des filles résidant dans les régions rurales et 15 % des filles des régions septentrionales ont déclaré un état de santé « excellent », comparativement à 33 % des filles habitant dans les grandes régions métropolitaines. Seulement 23 % des garçons des régions septentrionales ont déclaré un état de santé « excellent » par rapport à 36 % des garçons habitant dans les grandes régions métropolitaines.

L'embonpoint et l'obésité sont des phénomènes plus répandus chez les garçons des petites municipalités. Environ 30 % des garçons des petites municipalités faisaient de l'embonpoint, comparativement à 25 % des garçons à l'échelon national. Environ 9 % d'entre eux étaient obèses, par rapport à seulement 6 % des garçons à l'échelon national. De plus, 21 % des filles des régions septentrionales étaient les plus susceptibles de fumer,

comparativement à 15 % des filles à l'échelon national, alors qu'on n'a observé aucune différence significative chez les garçons.

Les garçons résidant dans les petites régions métropolitaines affichaient le taux d'abus d'alcool (30 %) le plus élevé par rapport à 20 % des garçons à l'échelon national. Par ailleurs, seulement 13 % des garçons habitant dans les grandes régions métropolitaines ont déclaré une consommation abusive d'alcool.

« *L'état de santé et les comportements des jeunes canadiens : une comparaison rurale-urbaine* »,  
**Bulletin d'analyse — Régions rurales et petites villes du Canada,**  
vol. 5, n° 3,  
produit n° 21-006-XIF au catalogue.



## Les décrocheurs de l'école secondaire

En mai 2000, plus de 345 000 élèves de 15 ans fréquentaient l'école. La majorité d'entre eux étaient en 10<sup>e</sup> année. En décembre 2001, environ 9 000 élèves appartenant à ce groupe (soit 3 %) avaient quitté l'école sans obtenir de diplôme.

Même si les taux de décrochage chez les garçons (3 %) et les filles (2 %) étaient semblables, leurs raisons de quitter l'école secondaire étaient différentes. Les filles et les garçons invoquaient le plus souvent des raisons scolaires, mais les filles étaient beaucoup plus susceptibles d'indiquer des raisons personnelles ou familiales, y compris des raisons de santé, une grossesse, devoir prendre soin de son propre enfant et des problèmes à la maison. Par ailleurs, les garçons énonçaient plus souvent des raisons liées au travail comme le fait de vouloir ou de devoir travailler.

Dans l'ensemble, les décrocheurs voyaient l'école d'un œil moins favorable que d'autres élèves. À 15 ans, ils étaient moins engagés au sein de leur école — tant sur le plan social que scolaire — que les élèves qui continuaient leurs études ou qui les avaient terminées. Ils étaient également plus susceptibles de considérer que la discipline

n'était pas administrées équitablement, que les élèves n'étaient pas respectés et que leur école n'était pas un milieu accueillant.

Toutefois, des signes encourageants indiquaient que les jeunes ayant quitté l'école secondaire sans terminer leurs études comprenaient assez tôt l'importance de ces dernières. À 15 ans, 4 futurs décrocheurs sur 5 croyaient que le fait de décrocher un bon emploi plus tard dans la vie dépendait de leur succès à l'école, et les trois quarts des décrocheurs souhaitaient obtenir une forme quelconque d'éducation postsecondaire.

À l'école secondaire ou non : premiers résultats du deuxième cycle de l'Enquête auprès des jeunes en transition de 2002, produit n° 81-595-MIF2004014 au catalogue.



## Faible revenu dans les régions métropolitaines de recensement

Le revenu familial médian a augmenté de 1 % durant les années 1990 pour s'établir à 62 300 \$. Toutefois, l'écart de revenu entre les quartiers riches et les quartiers pauvres s'est accru. Par exemple, à Toronto, le revenu familial médian de 10 % des quartiers les moins favorisés a fait un bond de 2,6 % par rapport à 1980. Parmi les 10 % des quartiers les plus riches, ce revenu a enregistré une hausse de 17,4 %.

Dans le présent rapport, on montre que les nouveaux immigrants, les Autochtones et les familles monoparentales sont plus susceptibles d'habiter dans des quartiers à faible revenu.

« *Faible revenu dans les régions métropolitaines de recensement, 1980 à 2000* »,  
**Tendances et conditions dans les régions métropolitaines de recensement,**  
produit n° 89-613-MIF2004001  
au catalogue.

# INDICATEURS SOCIAUX

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>ÉCONOMIE<sup>1</sup></b>								
<i>Variation annuelle en %</i>								
Produit intérieur brut réel <sup>1</sup>	1,6	4,2	4,1	5,5	5,3	1,9	3,3	1,7
Salaires, traitements et revenus supplémentaires du travail	2,4	5,7	4,9	5,8	8,4	4,6	4,8	3,4
Dépenses personnelles en biens et services <sup>1</sup>	2,6	4,6	2,8	3,8	4,0	2,6	3,4	3,3
Indice des prix à la consommation	1,6	1,6	0,9	1,7	2,7	2,6	2,2	2,8
Taux d'épargne (%)	7,0	4,8	4,8	4,0	4,6	4,5	4,2	2,0
Taux préférentiel	6,06	4,96	6,60	6,44	7,27	5,81	4,21	4,69
Taux d'intérêt hypothécaire sur cinq ans	7,93	7,07	6,93	7,56	8,35	7,40	7,02	6,39
Taux de change (avec le dollar américain)	1,364	1,385	1,484	1,486	1,485	1,549	1,570	1,401
<b>ENVIRONNEMENT</b>								
Dépenses consolidées <sup>2</sup> des administrations publiques pour l'environnement <sup>3</sup> (en millions de dollars)	8 666	8 381	8 703	8 566	8 672	9 232	9 866	9 795
Dépenses consolidées <sup>2</sup> des administrations publiques <sup>4</sup> (en millions de dollars)	381 158	371 693	372 695	387 438	401 520	422 656	435 885	440 006
Dépenses consolidées <sup>2</sup> des administrations publiques pour l'environnement <sup>3,4</sup> (en % des dépenses totales)	2,3	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2	2,3	2,2
Émissions de gaz à effet de serre (en kilotonnes d'équivalent CO <sub>2</sub> )	673 000	682 000	690 000	706 000	730 000	720 000	..	..
Nombre de passagers du transport en commun (en milliards)	..	..	..	..	..	1,53	1,63	..
Consommation totale des produits pétroliers raffinés <sup>5</sup> utilisés pour les transports (en milliers de m <sup>3</sup> )	51 063	52 574	54 182	55 711	55 894	55 344	55 497	..
<b>JUSTICE</b>								
<i>Taux pour 100 000 habitants<sup>6</sup></i>								
Total des infractions au Code criminel	8 914	8 453	8 136	7 725	7 641	7 633	7 590	..
Infractions contre les biens	5 264	4 867	4 555	4 261	4 067	3 992	3 960	..
Infractions avec violence	1 000	990	979	955	981	981	965	..
Autres infractions au Code criminel	2 650	2 596	2 602	2 509	2 593	2 660	2 664	..
<i>Moyenne des jours nécessaires au traitement, par les tribunaux, des causes relevant du Code criminel</i>								
Adultes <sup>7</sup>	151	160	152	156	160	190	191	..
Jeunes <sup>8</sup>	114	104	107	109	114	110	124	..
<i>Durée moyenne des peines sanctionnées selon les dispositions du Code criminel</i>								
Adultes (en jours d'emprisonnement)	131	132	134	140	134	130	126	..
Jeunes (en jours de garde en milieu ouvert et fermé)	92	91	83	80	77	76	77	..
<b>SOCIÉTÉ</b>								
Dépenses publiques pour la culture <sup>9</sup> (en millions de dollars)	5 564	5 401	5 485	5 535	5 701	6 073	..	..
Ménages déclarant des dépenses liées aux journaux (%)	71,0	70,7	69,1	66,9	65,0	63,5	61,4	..
Ménages déclarant des dépenses liées aux arts de la scène (%)	36,0	38,0	36,0	35,0	35,9	35,9	37,6	..
Ménages déclarant des dépenses liées à l'entrée aux musées et à d'autres sites et activités <sup>10</sup> (%)	..	35,5	35,0	34,8	33,9	31,9	33,0	..

.. Indisponibles pour une période de référence précise.

- Données en dollars enchaînés de 1997.
- Exclut le Régime de pension du Canada et le Régime des rentes du Québec.
- Inclut les dépenses d'approvisionnement et de purification de l'eau.
- Dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars.
- Désigne le carburant diesel, le mazout domestique, le mazout lourd, l'essence aviation, le carburant pour turbine à gaz et le carburant pour les véhicules motorisés.
- Taux révisés fondés sur des estimations de la population mises à jour.
- Exclut le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, la Colombie-Britannique, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.
- Exclut l'Alberta.
- Exclut les transferts intergouvernementaux. Données en dollars de 1993. Les dépenses municipales sont comptabilisées selon l'année civile.
- Inclut les musées, jardins zoologiques, spectacles sur glace, expositions d'artisanat, foires et les sites historiques.

Sources : Statistique Canada, Comptes nationaux des revenus et dépenses, CANSIM II : tableaux nos 385-0001, 380-0002, 380-0001, 380-0004, 380-0024, 326-0002, 203-0011, 203-0010, 176-0043 et 176-0049; *Statistique de la criminalité du Canada, 2002*, produit n° 85-205-XIF au catalogue de Statistique Canada; *Dépenses publiques au titre de la culture*, produit n° 87F0001XPF au catalogue de Statistique Canada; Environnement Canada, *Inventaire canadien des gaz à effet de serre 1990-2000*, produit n° EN 49-5-5/5-2000F au catalogue.

# PLAN DE LEÇON

*Suggestions relatives à l'utilisation de Tendances sociales canadiennes en classe*

Plan de leçon pour l'article « **Promotion de 2000 : prêts étudiants** »

## Objectif

---

- Planifier l'aspect financier des études postsecondaires.

**Programmes d'études :** Études familiales, études commerciales et économie.

## Enseignement en classe

---

1. Interrogez les élèves de votre classe pour savoir combien d'entre eux prévoient aller au collège ou à l'université. Demandez aux élèves comment ils entendent financer leurs études.
2. Demandez aux élèves d'indiquer dans un tableur les catégories de dépenses pour leur première année de collège ou d'université. Pour chaque catégorie, invitez les élèves à estimer leurs dépenses pour une période d'étude de huit mois. Bon nombre de collèges et d'universités ont des sites Web où l'on peut obtenir des renseignements sur les droits de scolarité, les coûts de résidence et les coûts des formules de repas. Les journaux ou les descriptions de propriété peuvent indiquer le coût des appartements ou des maisons à louer.
3. Dites également aux élèves d'estimer les ressources dont ils disposent pour payer leurs études, par exemple les gains provenant d'un travail à temps partiel, les économies ou l'aide de la famille. Ventilez les sources de revenu et les autres ressources dans une autre colonne du tableur. Calculez la différence entre les dépenses liées aux études et les ressources disponibles pour celles-ci.
4. Le Programme canadien de prêts aux étudiants et les programmes provinciaux de prêts aux étudiants permettent d'accorder des prêts et des bourses aux étudiants dans le besoin. Consultez le site Web du Centre de service national de prêts aux étudiants pour connaître les modalités concernant l'admissibilité des programmes de prêts étudiants.
5. Discutez des répercussions que les dépenses liées aux études peuvent avoir sur les étudiants et leurs familles lorsqu'ils décident de poursuivre leurs études au collège ou à l'université.

## Autres ressources utiles

---

- Pour obtenir des plans de leçon, des données et des articles offerts aux écoles primaires et secondaires, visitez le site Web de Statistique Canada à l'adresse suivante : [www.statcan.ca/francais/kits/teach\\_f.htm](http://www.statcan.ca/francais/kits/teach_f.htm). Vous y trouverez plus de 150 plans de leçon destinés aux élèves du secondaire et de nombreux articles. De plus, vous aurez accès à E-STAT ainsi qu'à d'autres données.
- Consultez plus de 30 leçons où l'on utilise les articles de *Tendances sociales canadiennes* à la page Enseignants — enseignantes, sous Trousses de l'enseignant, à l'adresse suivante : [www.statcan.ca/francais/kits/social\\_f.htm](http://www.statcan.ca/francais/kits/social_f.htm).
- Si vous désirez préparer une présentation à partir de graphiques détaillés, consultez la Trousse de sciences familiales à l'adresse suivante : [www.statcan.ca/francais/kits/Family/intro\\_f.htm](http://www.statcan.ca/francais/kits/Family/intro_f.htm).

## NOTA :

---

**Vous pouvez photocopier le « Plan de leçon » ou tout autre article ou rubrique de *Tendances sociales canadiennes* pour les utiliser en classe.**





# Un portrait du Canada

*Un portrait du Canada* est un élégant ouvrage témoignant de toute la beauté et la complexité de la vie sociale, économique et culturelle du Canada.

Les spectaculaires photographies ainsi que les textes divertissants et éducatifs qu'on y retrouve nous permettent de jeter un regard humain et tout à fait nouveau derrière les chiffres, c'est-à-dire sur l'histoire, les valeurs, l'art et la poésie qui nous unissent en tant que nation et peuple.

## Caractéristiques :

- ▶ Couverture rigide
- ▶ Jaquette frappante
- ▶ Format pratique de 27,8 cm sur 27,2 cm (11 po sur 10 po  $\frac{3}{4}$ )
- ▶ 6 chapitres, 216 pages
- ▶ 80 illustrations
- ▶ Index détaillé et bibliographie
- ▶ Éditions française et anglaise

Faites-vous plaisir. Offrez-le aux êtres chers ou aux amis. Récompensez des collègues et remerciez des clients.

**Grâce aux photographies saisissantes et au texte inspirant, une aventure vous attend à chaque page!**

## Le contenu

Cette pièce de collection raconte l'histoire d'une nation en six chapitres : le territoire, la population, la société, les arts et les loisirs, l'économie et le Canada dans le monde.

Chaque chapitre est préfacé par un visionnaire, un auteur, un poète ou une autre éminente personnalité, John Kenneth Galbraith, Zacharias Kunuk, Nicole Brassard, Gordon Pinsent, Guy Vanderhaeghe et Rick Mercer.

*L'histoire et  
l'actualité  
complètes et  
racontées*

## COMMANDEZ VOTRE EXEMPLAIRE DÈS AUJOURD'HUI!

*Un portrait du Canada* (N° 11-403-XPF au cat.) : 49,95 \$

Au Canada, veuillez ajouter soit la TPS et la TVP en vigueur, soit la TVH. Aucun frais pour les envois au Canada. Pour les envois à destination des États-Unis, veuillez ajouter 6 \$ par livre commandé. Pour les envois à destination des autres pays, veuillez ajouter 10 \$ par livre commandé. Les ministères et les organismes du gouvernement fédéral doivent indiquer sur toutes les commandes leur code d'organisme RI et leur code de référence RI.

Visitez le site Web de Statistique Canada : [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)





# TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

## La réalité canadienne sous tous ses angles

S'abonner à *Tendances sociales canadiennes*, c'est...

...CONNAÎTRE EN PRIMEUR LES QUESTIONS SOCIALES D'ACTUALITÉ

Que se passe-t-il aujourd'hui? Chacun des numéros trimestriels de *Tendances sociales canadiennes* explore nos réalités actuelles.

...ÊTRE IMMÉDIATEMENT INFORMÉ DES NOUVELLES TENDANCES

*Tendances sociales canadiennes* vous donne l'information dont vous avez besoin pour comprendre l'avenir et pour vous y préparer.

...OBTENIR LES DONNÉES LES PLUS PRÉCISES QUI SOIENT SUR LE CANADA

Des experts analysent les données recueillies par Statistique Canada, la source par excellence d'information inédite sur le Canada. Soyez assuré que ces données sont les plus à jour et les plus exhaustives qui soient.

*Tendances sociales canadiennes* vous offre un aperçu des Canadiens; vous pouvez vous en servir pour élaborer des programmes pertinents, des produits que l'on s'arrachera et des services novateurs qui répondent aux besoins des Canadiens du 21<sup>e</sup> siècle.

Profitez de cette occasion dès aujourd'hui!

**Abonnez-vous sans tarder :**

par téléphone, au numéro sans frais 1 800 267-6677;  
 par télécopieur, au numéro sans frais 1 877 287-4369;  
 par courriel, à [order@statcan.ca](mailto:order@statcan.ca);  
 auprès du centre de consultation régional le plus près de chez vous, au numéro sans frais 1 800 263-1136.



Labonnement annuel à la version imprimée de *Tendances sociales canadiennes* coûte 39 \$. Au Canada, veuillez ajouter **soit** la TPS et la TVP en vigueur, **soit** la TVH. Aucuns frais d'expédition ne s'appliquent aux livraisons au Canada. Veuillez ajouter 6 \$ par numéro pour les envois aux États-Unis ou 10 \$ par numéro pour les envois dans tout autre pays. Visitez notre site Web à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) pour en savoir davantage sur l'abonnement à la version en ligne de *Tendances sociales canadiennes*. (Labonnement électronique annuel est de 29 \$, taxes en sus.)